

**Cérémonie d'assermentation et d'installation  
des nouvelles Autorités communales  
pour la législature 2006 – 2011**

**Présidence de M. Jacques Nicod,  
préfet du district de Lausanne  
et de  
M. Jean-Luc Chollet,  
président**

---

**Ouverture**

A 17 h 00, précédé des bannières cantonale et communale, M. le préfet fait son entrée en la salle du Conseil.

---

**Rapport**

M. le préfet rappelle l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 novembre 2005 convoquant les assemblées de commune pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature 2006-2011.

L'article 117 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques stipule que les contestations au sujet de la régularité ou de la validité d'une élection doivent être adressées au préfet par mémoire motivé dans un délai de trois jours à compter de la publication des résultats. M. le préfet annonce que des réclamations sont intervenues concernant la validité de l'élection de ce Conseil. Néanmoins, à dix jours de la législature, il déclare n'avoir pas d'autre solution que d'assermenter et d'installer le Conseil ce jour, afin qu'il n'y ait pas un vice de forme, voire une vacance du pouvoir, jusqu'à ce que les réclamations dont il a fait état aient été formellement tranchées par le Conseil d'Etat.

Après avoir donné lecture de l'article 83 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, M. le préfet invite l'assemblée à se lever, afin de procéder à la prestation de serment des membres du Conseil communal, du syndic et de la Municipalité.

---

**Promesse légale**

M. le préfet donne alors lecture du texte de la promesse légale et appelle, par ordre alphabétique, les nonante-cinq membres présents, qui répondent « *Je le promets* » à l'appel de leur nom.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le préfet déclare les nouveaux élus régulièrement installés en tant que membres de ce Conseil communal pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2011.

---

**Prestation de  
serment du syndic  
et des municipaux**

Après lecture des incompatibilités prévues par la loi et réponse de chacun des sept membres de la Municipalité, le préfet lit la formule du serment, solennisé par la promesse du syndic et des municipaux.

**Bureau provisoire**

M. le préfet les déclare alors régulièrement installés comme membres de la Municipalité de Lausanne pour la législature 2006-2011.

---

M. le préfet prie M. Eddy Ansermet de fonctionner comme secrétaire provisoire et désigne M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et MM. Albert Graf, David Payot et Francisco Ruiz comme scrutateurs provisoires.

---

**Election du  
Bureau 2006-2007  
Président**

**Il est procédé à l'élection du président du Conseil pour 2006-2007**

Au nom du groupe UDC, M. Claude-Alain Voiblet présente la candidature de M. Jean-Luc Chollet.

Bulletins délivrés : **95** ; rentrés : **95** ; blancs : **10** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **85** ; majorité absolue : **43**.

**M. Jean-Luc Chollet est élu président du Conseil pour 2006-2007 par 74 suffrages.**

Obtiennent des voix: Francisco Ruiz (9), Marc-Olivier Buffat (1), Alma Bucher (1). (*Total des voix éparses: 11.*)

---

*Secrétaire*

**Il est procédé à l'élection du secrétaire du Conseil  
pour la législature 2006-2011**

Au nom du Bureau du Conseil, M<sup>me</sup> Alma Bucher présente la candidature de M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Bulletins délivrés : **95** ; rentrés : **95** ; blancs : **6** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **89** ; majorité absolue : **45**.

**M. Daniel Hammer est élu secrétaire du Conseil par 88 suffrages.**

Obtient une voix: M. Alain Hubler.

---

**Discours  
présidentiel**

Le préfet se retire momentanément tandis que le président prend place. Le Conseil entend le discours présidentiel d'ouverture, puis le président prie le secrétaire d'entrer en fonction.

---

*Premier  
vice-président*

**Il est procédé à l'élection du premier vice-président pour 2006-2011**

Au nom du groupe A Gauche Toute !, M<sup>me</sup> Diane Gilliard présente la candidature de M<sup>me</sup> Myriam Tetaz.

Bulletins délivrés : **95** ; rentrés : **94** ; blancs : **16** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **78** ; majorité absolue : **40**.

**M<sup>me</sup> Myriam Tetaz est élue première vice-présidente par 60 suffrages.**

Obtiennent des voix: Nélon Serathiuk (8), Alain Hubler (5), Andrea Egli (3), Diane Gilliard (1), Filip Uffer (1). (*Total des voix éparses : 18.*)

*Second  
vice-président*

---

**Il est procédé à l'élection du second vice-président pour 2006-2011**

Au nom du groupe Les Verts, M<sup>me</sup> Adèle Thorens présente la candidature de M. Claude Bonnard.

Bulletins délivrés : **93** ; rentrés : **91** ; blancs : **9** ; nuls : **1**.  
Bulletins valables : **81** ; majorité absolue : **41**.

**M. Claude Bonnard est élu second vice-président par 78 suffrages.**

Obtiennent une voix: Evelyne Knecht, Elisabeth Müller, Roland Ostermann. (*Total des voix éparses : 3.*)

*Scrutateurs*

---

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs pour 2006-2007**

Au nom du groupe LausannEnsemble, M. Serge Segura présente la candidature de M. Yves-André Cavin.

Au nom du groupe socialiste, M. Fabrice Ghelfi présente la candidature de M<sup>me</sup> Monique Cosandey.

Bulletins délivrés : **94** ; rentrés : **91** ; blancs : **1** ; nuls : **2**.  
Bulletins valables : **88** ; majorité absolue : **45**.

**M. Yves-André Cavin est élu scrutateur par 73 suffrages.**

**M<sup>me</sup> Monique Cosandey est élue scrutatrice par 73 suffrages.**

Obtiennent des voix : Luc Chessex (4), Jean-Louis Blanc (1), Alain Bron (1), Philippe Mivelaz (1), Filip Uffer (1). (*Total des voix éparses: 8.*)

*Scrutateurs  
suppléants*

---

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs suppléants pour 2006-2007**

Au nom du groupe Les Verts, M<sup>me</sup> Adèle Thorens présente la candidature de M. Pierre Santschi.

Au nom du groupe socialiste, M. Marc Dunant présente la candidature de M. Roland Rapaz.

Bulletins délivrés : **88** ; rentrés : **88** ; blancs : **7** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **81** ; majorité absolue : **42**.

**M. Pierre Santschi est élu scrutateur suppléant par 76 suffrages.**  
**M. Roland Rapaz est élu scrutateur suppléant par 72 suffrages.**

Obtiennent des voix : Yvan Salzmann (3), Alain Bron (2), Adèle Thorens (2), Eddy Ansermet (1), Sylvianne Bergmann (1). (*Total des voix éparses: 9.*)

**Election**

**des Commissions permanentes  
et des délégations aux Conseils intercommunaux**

Pour des raisons de gain de temps, M. le président propose au Conseil d'ouvrir les scrutins des Commissions permanentes et des délégations aux Conseils intercommunaux les uns après les autres, puis de procéder au dépouillement de l'ensemble des bulletins de vote. Personne ne s'oppose à ce mode de faire.

**Gestion**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes pour la Commission permanente de gestion :

**Candidats**

1. ABBET Raphaël, UDC
2. ANSERMET Eddy, LausannEnsemble
3. BERGMANN Sylvianne, Les Verts
4. BUFFAT Marc-Olivier, LausannEnsemble
5. CALAME Maurice, LausannEnsemble
6. EGGLI Andrea, A Gauche Toute !
7. GRIN Nicole, LausannEnsemble
8. HUBLER Alain, A Gauche Toute !
9. MIVELAZ Philippe, socialiste
10. OSTERMANN Roland, Les Verts
11. PHILIPPOZ Roland, socialiste
12. RASTORFER Jacques-Etienne, socialiste
13. ROCHAT Laurent, Les Verts
14. VOIBLET Claude-Alain, UDC
15. ZÜRCHER Anna, socialiste

**Scrutin**

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

**Finances**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes pour la Commission permanente des finances :

**Candidats**

1. BONNARD Claude, Les Verts
2. DUNANT Marc, socialiste
3. GHELFI Fabrice, socialiste
4. GILLIARD Diane, A Gauche Toute !
5. GRABER Nicole, Les Verts
6. GRATIER Tristan, LausannEnsemble
7. HOFNER Marie-Claude, A Gauche Toute !
8. METTRAUX Claude, LausannEnsemble
9. MEYSTRE Gilles, LausannEnsemble
10. MONTANGERO Stéphane, socialiste
11. PACHE Denis, UDC
12. SCHWAAR Valérie, socialiste
13. TREZZINI Giampiero, Les Verts
14. TRUAN Isabelle, LausannEnsemble
15. UFFER Filip, socialiste

**Scrutin**

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

---

**Pétitions**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes pour la Commission permanente des pétitions :

**Candidats**

1. APOTHELOZ Stéphanie, socialiste
2. CACHIN Jean-François, LausannEnsemble
3. COSANDEY Roger, socialiste
4. DA SILVA Adozinda, LausannEnsemble
5. DEMIERRE Sarah, socialiste
6. FREYMOND Sylvie, Les Verts
7. de HALLER Xavier, LausannEnsemble
8. JUNOD Sandrine, UDC
9. KNECHT Evelyne, A Gauche Toute !
10. NSENGIMANA Nkiko, Les Verts

**Scrutin**

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

---

**Impôts (membres)**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes pour la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal :

**Candidats**

1. DOLIVO Jean-Michel, A Gauche Toute !
2. GILLARD Nicolas, LausannEnsemble
3. HUGUENET François, Les Verts
4. SALZMANN Yvan, socialiste
5. SCHALLER René, UDC

**Scrutin**

*Le scrutin est ouvert, puis clos.*

---

**Impôts (suppléants)** Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes pour les suppléants de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal :

**Candidats**

1. DEVEAUD Marie, socialiste
2. FRACHEBOUD Cédric, UDC
3. FREYMOND Sylvie, Les Verts
4. JACQUAT Philippe, LausannEnsemble
5. TORRIANI Elena, A Gauche Toute !

**Scrutin** *Le scrutin est ouvert, puis clos.*

**Conseil intercommunal**

**Election de cinq délégués et d'un suppléant  
au Conseil intercommunal de l'Association de communes  
de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

**Candidats** La Municipalité a fait parvenir, pour ce qui est de la désignation de l'un de ses membres, la candidature de M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, avec pour suppléant M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Au nom du groupe Les Verts, M<sup>me</sup> Adèle Thorens présente la candidature de M<sup>me</sup> Maria Velasco.

Au nom du groupe A Gauche Toute !, M. Jean-Michel Dolivo présente la candidature de M. Alain Hubler.

Au nom du groupe socialiste, M. Fabrice Ghelfi présente la candidature de M. Roger Cosandey.

Au nom du groupe LausannEnsemble, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman présente la candidature de M. Nicolas Gillard.

**Discussion** Françoise Longchamp (LE), qui relève que M. Alain Hubler (AGT) n'a pas été assermenté, Andrea Eggli (AGT), Philippe Mivelaz (Soc.).

**Prestation de serment** M. le président procède à l'assermentation de M. Alain Hubler (AGT).

**Scrutin** *Le scrutin est ouvert, puis clos.*

**Conseil intercommunal**

**Election d'un délégué et d'un suppléant  
au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent**

**Candidats** M. Jean-Michel Dolivo (AGT) présente la candidature de M<sup>me</sup> Diane Gilliard.  
M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE) présente la candidature de M. Georges Arthur Meylan.

**Scrutin** *Le scrutin est ouvert, puis clos.*

**Dépouillement** Le dépouillement sera effectué, à la salle Vuillermet, par M<sup>mes</sup> et MM. Albert Graf (UDC), Eddy Ansermet (LE), Claire Attinger Doepper (Soc.), Marlène Bérard (LE), Luc Chessex (AGT), Pierre Dallèves (LE), Cédric Fracheboud (UDC), Julian Thomas Hottinger (Les Verts), Isabelle Mayor (Les Verts), Elisabeth Müller (Les Verts), David Payot (AGT), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Francisco Ruiz (Soc.), René Schaller (UDC), Nélon Serathiuk (AGT).

**Invitation** M. Raphaël Abbet, au nom de l'UDC, invite les membres du Conseil et de la Municipalité à la traditionnelle réception du président qui aura lieu le 29 août, à l'issue de la séance du Conseil.

**Interruption de séance** A 19 h 30 peuvent commencer les opérations de dépouillement des bulletins de vote ; le président prononce une interruption de séance et prie les membres du Conseil de regagner leur place lorsqu'ils entendront sonner les cloches de l'Hôtel de Ville.

**Reprise** A 20 h 00, le président reprend la séance pour la proclamation des résultats des scrutins.

**Gestion** **Commission permanente de gestion**  
pour la législature 2006 – 2011

**Résultat du scrutin** Bulletins délivrés : 95 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0 ; bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

*Sont élu-e-s :*

Sylvianne	BERGMANN	Les Verts	par 91 suffrages
Philippe	MIVELAZ	Socialiste	par 90 suffrages
Nicole	GRIN	LausannEnsemble	par 89 suffrages
Roland	OSTERMANN	Les Verts	par 89 suffrages
Eddy	ANSERMET	LausannEnsemble	par 88 suffrages
Laurent	ROCHAT	Les Verts	par 88 suffrages
Marc-Olivier	BUFFAT	LausannEnsemble	par 86 suffrages
Jacques-Etienne	RASTORFER	Socialiste	par 86 suffrages
Claude-Alain	VOIBLET	UDC	par 86 suffrages
Raphaël	ABBET	UDC	par 85 suffrages
Anna	ZÜRCHER	Socialiste	par 84 suffrages
Maurice	CALAME	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Roland	PHILIPPOZ	Socialiste	par 83 suffrages
Alain	HUBLER	A Gauche Toute !	par 81 suffrages
Andrea	EGGLI	A Gauche Toute !	par 80 suffrages

**Finances**

**Commission permanente des finances**  
pour la législature 2006 – 2011

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés : 89 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

*Sont élu-e-s :*

Claude	BONNARD	Les Verts	par 87 suffrages
Denis	PACHE	UDC	par 85 suffrages
Tristan	GRATIER	LausannEnsemble	par 84 suffrages
Giampiero	TREZZINI	Les Verts	par 84 suffrages
Claude	METTRAUX	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Isabelle	TRUAN	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Filip	UFFER	Socialiste	par 83 suffrages
Marc	DUNANT	Socialiste	par 81 suffrages
Nicole	GRABER	Les Verts	par 81 suffrages
Gilles	MEYSTRE	LausannEnsemble	par 81 suffrages
Valérie	SCHWAAR	Socialiste	par 78 suffrages
Stéphane	MONTANGERO	Socialiste	par 76 suffrages
Fabrice	GHELFI	Socialiste	par 75 suffrages
Marie-Claude	HOFNER	A Gauche Toute !	par 74 suffrages
Diane	GILLIARD	A Gauche Toute !	par 70 suffrages

**Pétitions**

**Commission permanente des pétitions**  
pour la législature 2006 – 2011

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés : 88 ; bulletins rentrés : 88 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 88 ; majorité absolue : 45.

*Sont élu-e-s :*

Sylvie	FREYMOND	Les Verts	par 82 suffrages
Jean-François	CACHIN	LausannEnsemble	par 80 suffrages
Roger	COSANDEY	Socialiste	par 80 suffrages
Xavier	de HALLER	LausannEnsemble	par 80 suffrages
Stéphanie	APOTHELOZ	Socialiste	par 77 suffrages
Sandrine	JUNOD	UDC	par 77 suffrages
Adozinda	DA SILVA	LausannEnsemble	par 76 suffrages
Sarah	DEMIERRE	Socialiste	par 76 suffrages
Nkiko	NSENGIMANA	Les Verts	par 76 suffrages
Evelyne	KNECHT	A Gauche Toute !	par 75 suffrages



**Impôts (membres)**

**Membres de la  
Commission permanente de recours en matière d'impôt communal  
pour la législature 2006 – 2011**

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés : 86 ; bulletins rentrés : 86 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 86 ; majorité absolue : 44.

*Sont élus :*

François	HUGUENET	Les Verts	par 81 suffrages
Yvan	SALZMANN	Socialiste	par 80 suffrages
Nicolas	GILLARD	LausannEnsemble	par 79 suffrages
René	SCHALLER	UDC	par 76 suffrages
Jean-Michel	DOLIVO	A Gauche Toute !	par 59 suffrages

**Impôts (suppléants)**

**Suppléants de la  
Commission permanente de recours en matière d'impôt communal  
pour la législature 2006 – 2011**

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés : 82 ; bulletins rentrés : 82 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 82 ; majorité absolue : 42.

*Sont élu-e-s :*

Philippe	JACQUAT	LausannEnsemble	par 73 suffrages
Cédric	FRACHEBOUD	UDC	par 72 suffrages
Marie	DEVEAUD	Socialiste	par 69 suffrages
Sylvie	FREYMOND	Les Verts	par 64 suffrages
Elena	TORRIANI	A Gauche Toute !	par 62 suffrages

**Conseil  
intercommunal**

**Election de cinq délégués et d'un suppléant  
au Conseil intercommunal de l'Association de communes  
de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés : 88 ; bulletins rentrés : 88 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 88.

*Sont élu-e-s (majorité simple) :*

**Pour la Municipalité :**

<i>Délégué :</i>	Marc	VUILLEUMIER	A Gauche Toute !	par 78 suffrages
<i>Suppléant :</i>	Oscar	TOSATO	Socialiste	par 79 suffrages

**Pour le Conseil communal :**

<i>Délégué-e-s :</i>	Alain	HUBLER	A Gauche Toute !	par 77 suffrages
	Nicolas	GILLARD	LausannEnsemble	par 75 suffrages
	Maria	VELASCO	Les Verts	par 75 suffrages
	Roger	COSANDEY	Socialiste	par 72 suffrages

**Conseil  
intercommunal**

**Election d'un délégué et d'un suppléant  
au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent**

**Résultat du scrutin**

Bulletins délivrés: 86 ; bulletins rentrés : 86 ; bulletins blancs et nuls : 2 ;  
bulletins valables : 84.

*Sont élu-e-s* (majorité simple) :

<i>Déléguée</i> :	Diane	GILLIARD	par 52 suffrages
<i>Suppléant</i> :	Georges Arthur	MEYLAN	par 34 suffrages

**Allocutions du  
syndic et du préfet**

M. le préfet est annoncé et reprend place à la tribune présidentielle, tandis que le président s'installe à sa droite.

M. Daniel Brélaz, syndic, prononce son allocution, puis laisse la parole à M. le préfet pour son discours.

**Clôture**

M. le président clôt cette séance d'installation à 20 h 45 en donnant rendez-vous au nouveau Conseil le 29 août à 18 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

## TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mardi quatre juillet deux mille six à dix-huit heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2005-2006 et 2006-2007 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 14, 19 *d*), 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2002.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21 *a*) dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil communal.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 53 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2005-2006 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 53 (législature 2006-2011), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2001, reliés par législatures jusqu'au N° 52, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

### En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

*Pour le Bureau de l'an 2005-2006 :*

Le président :	Jean-Christophe BOURQUIN .....
La 1 <sup>re</sup> vice-présidente :	Alma BUCHER .....
La 2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Diane GILLIARD .....
Les scrutateurs :	Julian Thomas HOTTINGER .....
	Olivier MARTIN .....
Les scrutateurs suppléants :	Philippe JACQUAT .....
	Blaise Michel PITTON .....
Le secrétaire :	Daniel HAMMER .....

./.

---

*Pour le Bureau de l'an 2006-2007 :*

Le président :	Jean-Luc CHOLLET	.....
La 1 <sup>re</sup> vice-présidente :	Myriam TETAZ	.....
Le 2 <sup>e</sup> vice-président :	Claude BONNARD	.....
Les scrutateurs :	Yves-André CAVIN	.....
	Monique COSANDEY	.....
Les scrutateurs suppléants :	Roland RAPAZ	.....
	Pierre SANTSCHI	.....
Le secrétaire :	Daniel HAMMER	.....

---

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Marlène Bérard, Maurice Calame, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Xavier de Haller, Alain Hubler, Grégoire Junod, Gilles Meystre, Jacques Pernet, René Schaller, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Evelyne Knecht, Néelson Serathiuk.

Membres présents	87
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez (Soc.), Aline Gabus (AGT), Philippe Jacquat (LE) et Francis Pittet (LE).

**Transmission des pouvoirs**

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la passation des pouvoirs entre les Bureaux 2005-2006 et 2006-2007, qui s'est déroulée le mardi 4 juillet 2006.

**Pétitions  
Dépôt**

de M. Carl K. Gossweiler sur l'avenue des Toises 14.

Ces pétitions sont transmises à la Commission permanente des pétitions.

**Motion  
Retrait**

M. Alain Bron retire sa motion intitulée « Pour un accès Internet bon marché ». (Courriel du 29 août 2006.)

**Communications  
municipales**

- 26 juin 2006 : Développement de la cyberadministration : augmentation du plafond du compte d'attente existant.
- 27 juin 2006 : UnAFin.
- 27 juin 2006 : Intégration du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) dans le nouveau Service du travail et de l'intégration (STI).
- 5 juillet 2006 : Organisation de la Municipalité.
- 18 juillet 2006 : Nouveau logiciel de gestion des amendes d'ordre, des sentences municipales et des opérations contentieuses s'y rapportant (GestAO-SM).

- 25 juillet 2006 : Nomination de M. Eric Davalle comme chef du Service de l'électricité.
- 21 août 2006 : Assemblée générale de Lausanne Région.
- 22 août 2006 : Pétition d'un groupe d'habitants et de personnes concernées par la pose d'une installation de téléphonie mobile dans le secteur du temple de Bellevaux.

**Communication du Conseil**

4 juillet 2006 : Organisation de la Commission permanente des finances du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007.

**Question Réponse**

à la question (N° 44) de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché-Vionnet (Soc.) : Rapport-préavis N° 2005/53 du 1<sup>er</sup> septembre 2005, « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) – 6<sup>e</sup> partie : Economie. » (3 juillet 2006.)

**Question Réponse**

à la question (N° 42) de M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) : « Stationnement à Lausanne des véhicules des équipes du Tour de Romandie, le 29 avril 2006. Quelques questions de sécurité publique. » (25 juillet 2006.)

**Question Réponse**

à la question (N° 45) de M. Charles-Denis Perrin (LE) relative à la mise en place d'une procédure accélérée pour la pose de capteurs solaires. (25 juillet 2006.)

**Question Réponse**

à la question (N° 47) de M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) : Plan directeur communal – Transports individuels motorisés. (2 août 2006.)

**Question Réponse**

à la question (N° 48) de M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) : Stationnement automobile. (2 août 2006.)

**Question Réponse**

à la question (N° 43) de M. Alain Bron (Soc.) : « Bornes de recharge SIL pour véhicules électriques : une excellente idée à améliorer ? ». (16 août 2006.)

**Question Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) sur la rubrique 6000.365 des comptes 2005.

<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier.
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Jean-Pierre Béboux (LE) chargeant la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'ancienne UIOM, au Vallon.
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Mieux réussir l'Eurofoot 2008 que le Mondial 2006 ! ».
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) pour l'aménagement de la Dune de Malley.
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos.
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Nicolas Gillard (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Quel Opéra et pour quand ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation.
<b>Développement</b>	Nicolas Gillard (LE).
<b>Interpellation</b>	de M. Serge Segura (LE) et consorts : « Service du logement – Service des gérances : que se passe-t-il ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
<b>Discussion</b>	<u>Serge Segura (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité informe les employés concernés par les fusions de structures administratives et observe un délai raisonnable entre cette information et l'annonce publique de la décision.</i>
<b>Discussion</b>	Silvia Zamora, directrice, Serge Segura (LE), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Serge Segura (LE).

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/58

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard intitulée**  
**« Pour le maintien des locataires dans leur logement**  
**et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions »**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Graziella Bertona (Lib.)***  
***[remplacée à la tribune par M. Tristan Gratier (LE)]***

Discussion

Diane Gilliard (AGT).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> D. Gilliard demandant le maintien des locataires dans leur logement et la mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter les expulsions.

Rapport s/préavis  
N° 2006/15

**Rénovation du centre d'exploitation et de gestion d'eauservice**  
**à Lutry – CegeL**

**Demande de crédit**

***Rapporteur : M. Thi Nguyen (LE)***

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'250'000.– pour les travaux de rénovation du Centre d'exploitation et de gestion informatisé d'eauservice Lausanne à Lutry (CegeL) ;
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1 ci-dessus à raison de Fr. 425'000.– par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Rapport s/préavis  
N° 2006/18

**Plan partiel d'affectation « Le Golf Club de Lausanne »**

**Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980**

**Extension du droit de superficie**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Christina Maier (LE)***  
***[remplacée à la tribune par M. Philippe Jacquat (LE)]***



<b>Discussion générale</b>	Thérèse de Meuron (LE).
	<b><u>5. Règlement</u></b>
<b>Discussion</b>	Les articles qui ne suscitent pas de discussion sont considérés comme adoptés.
<b>Art. 7</b>	Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, <u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement Dépôt</b>	<i>Une dérogation à la distance minimale de 10 m à la lisière forestière est admise pour aménager l'aire de stationnement, <del>ainsi que dans le périmètre d'implantation indiqué en plan, afin d'ériger un couvert, partiellement fermé pour le practice.</del></i>
<b>Discussion</b>	Olivier Français, directeur, Thérèse de Meuron (LE).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts) et accepte le chapitre III du règlement.
<b>Vote s/règlement</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le règlement.
	<b><u>6. Procédure</u></b>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>accepte</b> les conclusions N <sup>os</sup> 1 à 8 du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « Le Golf Club de Lausanne », addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980 ;</li><li>2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;</li><li>3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux observations déposées pendant l'enquête publique ;</li><li>4. d'autoriser la Municipalité à octroyer au Golf Club de Lausanne, société coopérative, une extension de 2985 m<sup>2</sup> du droit distinct et permanent N° 18'084 grevant 426'680 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 15'485 sise au Chalet des Antêts, les Liaises et route du Golf 1 A/3 et de porter ainsi la surface grevée à 429'665 m<sup>2</sup>, aux conditions figurant au chiffre 7 du préavis N° 2006/18 de la Municipalité, du 4 mai 2006 ;</li><li>5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;</li><li>6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;</li></ol>

./.

7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/23**

### **Vente de l'alpage de Mont Bailly à la Commune de Gimel**

**Rapporteur : M. Gianni John Schneider (Soc.)**

**Amendement de la  
commission**

*Conclusion nouvelle : de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier préavis N° 2006/23 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985) ».*

**Discussion**

Diane Gilliard (AGT), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Conclusion nouvelle : de demander un droit de préemption pour la Ville de Lausanne dans le cas de vente par la suite à un particulier.*

**Discussion**

Denis Pache (UDC), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Charles-Denis Perrin (LE), Pierre Santschi (Les Verts), Gianni John Schneider (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Yves Ferrari (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Conclusion nouvelle : de demander un droit de préemption pour la Ville de Lausanne dans le cas de vente par la suite à un particulier. Cette vente ne pourra pas se faire avec une plus-value financière à franc constant.*

**Discussion**

Denis Pache (UDC), Diane Gilliard (AGT), qui retire son amendement, Filip Uffer (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Denis Pache (UDC).

**Vote  
s/amendements**

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Yves Ferrari (Les Verts), puis l'amendement de la commission.

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre à la Commune de Gimel la parcelle N° 801 située sur la commune de Gimel, au lieu-dit « Le Mont Bailly », au prix de Fr. 420'000.-, le bail du fermier étant repris aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/23 de la Municipalité, du 24 mai 2006 ;

./.

2. de porter le produit de la vente en augmentation du crédit du patrimoine financier préavis N° 2006/23 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985) » ;
3. de demander un droit de préemption pour la Ville de Lausanne dans le cas de vente par la suite à un particulier. Cette vente ne pourra pas se faire avec une plus-value financière à franc constant.

**Rapport s/pétition**

—————

**Pétition de M. Olivier Moeschler et consorts (1378 signatures)**  
**demandant le rétablissement de passages pour piétons**  
**et la mise en place de mesures d'aménagement et de modération du trafic**  
**dans la nouvelle zone 30 du quartier**  
**France – Collonges – Maupas – Beaulieu**  
**Rapporteur : M. Roland Philippoz (Soc.)**

**Discussion**

Roland Rapaz (Soc.), Albert Graf (UDC), Serge Segura (LE), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la prise en considération de cette pétition.

La Commission n'ayant pas pu émettre une recommandation de vote, le président oppose le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'art. 65 a) du RCCL, au renvoi pour étude et communication, en vertu de l'art. 65 b) du RCCL ; au vote, 39 membres du Conseil se prononcent en faveur du renvoi pour étude et rapport-préavis, contre 37 en faveur du renvoi pour étude et communication ; 3 membres du Conseil s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a)* du Règlement du Conseil communal.

**Clôture**

La séance est levée à 19 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Pierre Dallèves, Alain Hubler, Grégoire Junod, Sandrine Junod, Evelyne Knecht, Gilles Meystre, Thi Nguyen, Jacques Pernet, Laurent Rochat, Gianni John Schneider.

**Membres absents non excusés :** Cesla Amarelle, Sarah Demierre, Ulrich Doepper.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Courriel**

de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, excusant son absence dès 19 h 45. (15 août 2006.)

**Lettre**

de M. Olivier Français, conseiller municipal, excusant son absence de 18 h 30 à 20 h 00. (17 août 2006.)

**Lettre**

de M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal, annonçant qu'il rejoindra l'assemblée avec un peu de retard. (8 septembre 2006.)

**Démission**

de M. Nélon Serathiuk (A Gauche Toute !), avec effet immédiat. (3 septembre 2006.)

**Communication du Conseil**

25 août 2006 : Commission permanente de gestion – Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007.

**Communications municipales**

- 30 août 2006 : Prix de Lausanne 2006.
- 5 septembre 2006 : Réaffectation du temple St-Luc – Ouverture d'un compte d'attente.

## Première partie de la 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 septembre 2006

**Postulat**  
*Dépôt* de M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? »

**Motion**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Cesla Amarelle (Soc.) sur les procédés de réclame en matière de petit crédit.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M. Olivier Martin (LE) et consorts (13 cosignataires) : « Nouvelle fanfare au Service de secours et d'incendie ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) et consorts (10 cosignataires) sur les votations du 24 septembre 2006.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) et consorts (5 cosignataires) : « Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) : « Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39 ! ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (5 cosignataires) sur l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M. David Payot (AGT) et consorts (5 cosignataires) : « Licenciements au sein des ETSL : comment la Commune souhaite-t-elle favoriser la réinsertion professionnelle ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

### Questions orales

**I.** Françoise Longchamp (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

**II.** Alain Bron (Soc.) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

## Première partie de la 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 septembre 2006

<b>Interpellation</b>	urgente de M. Nicolas Gillard (LE) et consorts : « Quel Opéra et pour quand ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
<b>Discussion</b>	Nicolas Gillard (LE), Silvia Zamora, directrice. Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.
<b>Interpellation Développement</b>	Olivier Martin (LE) développe son interpellation urgente intitulée « Nouvelle fanfare au Service de secours et d'incendie ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
<b>Discussion</b>	<u>Olivier Martin (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Dans le cadre du projet KIWI « Réorganisation du Service de secours et d'incendie » dans lequel il est prévu, entre autres, de créer un nouveau corps de musique, le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique régulièrement des informations sur le développement de ce cas précis.</i>
<b>Discussion</b>	Marc Vuilleumier, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Olivier Martin (LE).
<b>Interpellation Développement</b>	Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) développe son interpellation urgente sur les votations du 24 septembre 2006.
<b>Réponse municipale</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), <u>Francisco Ruiz Vazquez (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>En tant qu'autorité élue suprême de la ville de Lausanne, le Conseil communal souhaite rendre public qu'il recommande de refuser les révisions de la Loi sur l'asile d'une part et de la Loi sur les étrangers d'autre part, qui seront soumises au vote le 24 septembre prochain.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Thérèse de Meuron (LE), <u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>« ...rendre public par un communiqué de presse et une annonce payante dans la presse locale qu'il recommande... »</i>
<b>Discussion, suite</b>	Fabrice Ghelfi (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, Nicolas Gillard (LE), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Serge Segura (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Michel Dolivo (AGT), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Giampiero Trezzini (Les Verts).

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.). Daniel Brélaz, syndic.</p> <p>Le président soumet la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) au vote. <u>Claude-Alain Voiblet (UDC)</u> demande le vote par <u>appel nominal</u>. Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :</p>
<b>Appel nominal</b>	<p><b>Oui</b> : Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Chessex Luc, Deveaud Marie, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Hofner Marie-Claude, Montangero Stéphane, Nsengimana Nkiko, Payot David, Peters Solange, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schwaar Valérie, Tetaz Myriam, Torriani Elena, Zürcher Anna. (22.)</p> <p><b>Non</b> : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Bron Alain, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gebhardt André, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Nicole, Huguenet François, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Longchamp Françoise, Mach André, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Pache Denis, Philippoz Roland, Santschi Pierre, Schaller René, Uffer Filip, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain. (32.)</p> <p><b>Abstentions</b> : Alvarez Caroline, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Mayor Isabelle, Rapaz Roland, Rossi Vincent, Thorens Adèle, Zuercher Magali. (9.)</p> <p>Le Conseil, à l'appel nominal, <b>refuse</b> par 32 non, 22 oui et 9 abstentions la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).</p>
<b>Discussion</b>	<p>Thérèse de Meuron (LE), Tristan Gratier (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT).</p> <hr/>
<b>Interpellation Développement</b>	<p>Diane Gilliard (AGT) développe son interpellation urgente intitulée « Le Foyer de Cour sera externalisé et privatisé – Que va-t-il se passer pour ses employés ? ».</p>
<b>Réponse municipale</b>	<p>Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Diane Gilliard (AGT), Andrea Egli (AGT), Oscar Tosato, directeur, <u>Diane Gilliard (AGT)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal souhaite être dorénavant informé de tout futur projet municipal visant à se séparer d'un pan de service public. Il souhaite donc recevoir toutes les informations concernant l'institution de Valmont, notamment.</i></p> <p><i>Il souhaite également qu'à l'avenir, dans les projets entraînant des modifications de statut pour le personnel, la Municipalité consulte les organisations du personnel et les syndicats.</i></p>

**Première partie de la 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 septembre 2006**

---

**Discussion, suite**

Jean-Michel Dolivo (AGT).

**Vote**

Le Conseil, par 42 oui, 29 non et 9 abstentions, **adopte** la résolution de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT).

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 05.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....



**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Pierre Dallèves, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Sandrine Junod, Evelyne Knecht, Thi Nguyen, Jacques Pernet, Laurent Rochat, Gianni John Schneider.

**Membres absents non excusés :** Caroline Alvarez, Sarah Demierre, Ulrich Doepper.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/37**

**Autorisation générale de plaider**

**Rapporteur : M. Serge Segura (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2006-2011, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.- lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

**Rapport s/préavis  
N° 2006/13**

**Projet de parking-relais à Vennes**

**Crédit d'études pour le suivi de la procédure d'appel d'offres,  
le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention  
du permis de construire et le suivi du projet**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (LE)**

**Discussion**

Roland Rapaz (Soc.), François Huguenet (Les Verts), Tristan Gratier (LE), Pierre Santschi (Les Verts), Raphaël Abbet (UDC), Magali Zuercher (Soc.), Roland Rapaz (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Florence Germond (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Pierre Santschi (Les Verts), Claire Attinger Doepper (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Alain Bron (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Olivier Français, directeur.

## Seconde partie de la 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 septembre 2006

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, <b>accepte</b> les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– destiné à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'études du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et au suivi du projet dans son ensemble ;</li><li>2. de balancer le compte d'attente CA 4200.581.495 ouvert pour couvrir les frais de l'appel d'offres, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ;</li><li>3. de faire figurer sous la rubrique N<sup>o</sup> 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant dudit crédit.</li></ol> <hr/>
<b>Interpellation Développement</b>	<p>Isabelle Mayor (Les Verts) développe son interpellation urgente intitulée « Ne rasons pas l'immeuble de l'avenue de la Gare 39 ! ».</p>
<b>Réponse municipale</b>	<p>Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Isabelle Mayor (Les Verts), Olivier Français, directeur, Roland Ostermann (Les Verts), Olivier Français, directeur, <u>Isabelle Mayor (Les Verts)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde un éventuel permis de démolir l'immeuble Isoz sis à l'avenue de la Gare 39 qu'en fonction du projet qui serait appelé à le remplacer.</i></p> <p><i>Ainsi, si le futur projet ne prévoyait que des bureaux ou des places de parc, le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité n'accorde pas le permis de démolir ce bâtiment, et modifie le PPA de 1994 en ce sens que des logements notamment puissent être construits, en s'assurant de la grande qualité architecturale du futur bâtiment.</i></p>
<b>Discussion</b>	<p><u>Thérèse de Meuron (LE)</u>, qui propose que les deux parties de la résolution fassent l'objet d'un <u>vote distinct</u>, Isabelle Mayor (Les Verts), Roger Cosandey (Soc.), Isabelle Mayor (Les Verts), Magali Zuercher (Soc.), Isabelle Mayor (Les Verts).</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la première partie de la résolution de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts).</p>
<b>Discussion</b>	<p>Marc-Olivier Buffat (LE), Isabelle Mayor (Les Verts), Olivier Français, directeur.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la seconde partie de la résolution de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts).</p> <hr/>

## Seconde partie de la 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 septembre 2006

**Interpellation**  
**Développement** Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente sur l'installation d'automates à seringues au centre de Lausanne.

**Réponse municipale** Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Discussion** Martine Fiora-Guttmann (LE), Solange Peters (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Solange Peters (Soc.), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Françoise Longchamp (LE), Giampiero Trezzini (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution**  
**Dépôt** *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente un bilan, lors du prochain rapport de gestion, sur les effets négatifs ou positifs de la pose d'automates à seringues. Ce bilan devrait tenir compte de l'évolution du nombre de seringues distribuées par les pharmacies et les assistants sociaux ainsi que du nombre de seringues distribuées par les automates.*

**Discussion** Sylvie Freymond (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Françoise Longchamp (LE).

**Vote** Le Conseil, au vote, **refuse** la résolution de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE).

**Clôture** La séance est levée à 22 h 50.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Pierre Dallèves, Sarah Demierre, Fabrice Ghelfi, Xavier de Haller, Philippe Jacquat, Evelyne Knecht, Anne-Marie Krauss Rebeaud, Isabelle Mayor, Denis Pache, Gianni John Schneider.

**Membres absents non excusés :** Sylvie Freymond, Philippe Mivelaz, Vincent Rossi.

Membres présents	87
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M. Jacques Pernet (LE), et de M. Jeyarasasingam Sellathurai (AGT) remplaçant M. Nélon Serathiuk (AGT), démissionnaire.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 2006/11, 2006/35, 2006/36 et 2006/38. (28 septembre 2006.)

**Note au Conseil communal**

de la Direction des travaux, relative au projet GREHL (préavis N° 2006/19 du 11 mai 2006). (19 septembre 2006.)

**Communications municipales**

- 14 septembre 2006 : Départ à la retraite de M. Jean-Pierre Allamand, chef du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), et nomination, pour lui succéder, de M. Denis Décosterd.
- 25 septembre 2006 : Budget 2007 – Communiqué de presse du 28 septembre 2006.
- 26 septembre 2006 : Utilisation du fonds communal du développement durable. Préavis N° 2005/59 du 8 septembre 2005 : Construction d'une installation de production de biogaz sur le domaine agricole des Saugealles.

**Question Réponse**

à la question (N° 49) de M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) sur les comptes 2005, rubrique 6000.365. (26 septembre 2006.)

**Postulat**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) : « Un état civil plus proche de ses citoyens ».

---

**Motion**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) : « L'ouverture des 'Portes St-François', l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! ».

---

**Postulat**  
*Dépôt*

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts (6 cosignataires) : « Blécherette : un futur nœud pour les transports publics mais aussi un quartier où il fait bon vivre ».

---

**Postulat**  
*Dépôt*

de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Internet à portée de toutes et tous ».

---

**Postulat**  
*Dépôt*

de M. Alain Bron (Soc.) pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues.

---

**Interpellation**  
*Dépôt*

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Qu'en est-il du nouveau Règlement du Conseil communal ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

---

**Questions orales**

- I.** Adèle Thorens (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
- II.** Isabelle Truan (LE) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
- III.** Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- IV.** Elena Torriani (AGT) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
- V.** Françoise Longchamp (LE) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI.** M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
-

Rapport s/préavis  
N° 2006/11

**Construction d'une Maison de quartier à Chailly labellisée MINERGIE**

**Demande de crédit d'ouvrage**

**Rapporteur : M. Alain Hubler (AGT)**

**Discussion**

Raphaël Abbet (UDC), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

*Un abaissement général de 10% sera porté en diminution du montant global du coût de construction de Fr. 7,5 millions, montant réalisé par l'abaissement du niveau général des standards de la construction. Nouveau crédit : Fr. 6'750'000.–.*

**Discussion, suite**

Monique Cosandey (Soc.), Isabelle Truan (LE), Guy-Pascal Gaudard (LE), Alain Bron (Soc.), Andrea Egli (AGT), Guy-Pascal Gaudard (LE), Alain Hubler (AGT), Raphaël Abbet (UDC), Guy-Pascal Gaudard (LE), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Vote s/amendement**

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Raphaël Abbet (UDC).

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'500'000.– pour la construction de la Maison de quartier de Chailly et de Fr. 496'000.– pour le transfert au patrimoine administratif des parcelles N° 3347 et 3348 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 256'500.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service immobilier ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses du crédit d'étude par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 :
  - Fr. 150'000.– à prélever sur le fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables,
  - Fr. 100'000.– à prélever sur le fonds du développement durable, montants destinés à financer en partie la labellisation MINERGIE ;
6. de porter en amortissement dudit crédit la participation des associations partenaires aux frais de mobilier.

Rapport s/préavis  
N° 2006/35

**Parcelle N° 15201 à Vers-chez-les-Blanc**  
**Construction de huit villas en ordre contigu**  
**Droit distinct et permanent de superficie en faveur de**  
**CHICHE PROMOTIONS S.A.**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT)**

Amendement de la  
commission

*Page 11 du préavis :*

**Réquisitions pour le Registre foncier**

*1. Constitution d'un droit de superficie de ~~huitante~~ **nonante-neuf** ans en faveur de CHICHE PROMOTIONS S.A. avec immatriculation comme droit distinct et permanent.*

Discussion

Benoît Biéler (Les Verts), Charles-Denis Perrin (LE), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement  
Dépôt

Article 9 – Redevance :

– 5692 m<sup>2</sup> à Fr. ~~200.~~ 300.– : Fr. ~~1'138'400.–~~ Fr. 1'707'600.–

860 m<sup>2</sup> à Fr. 50.– : Fr. ~~43'000.–~~ Fr. 43'000.–

Au total : Fr. ~~1'181'400.–~~ Fr. 1'750'600.–

– *Suppression de la conclusion b).*

Discussion, suite

Rebecca Ruiz (Soc.), Grégoire Junod (Soc.), Myriam Tétaz (AGT), Charles-Denis Perrin (LE), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Daniel Brélaz, syndic, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Marc-Olivier Buffat (LE), Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic.

**Acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie**

**I. Exposé préalable**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

**II. Droit distinct et permanent de superficie**

Art. 1 à 8

La discussion n'est pas demandée. Ces articles sont considérés comme adoptés.

Art. 9

Vote s/amendement

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Charles-Denis Perrin (LE) et **accepte** l'article 9 tel qu'il figure dans le préavis.

Art. 10 à 23

La discussion n'est pas demandée. Ces articles sont considérés comme adoptés.

**Réquisitions pour le Registre foncier**

Vote s/amendement

Le Conseil, à la quasi-unanimité, **accepte** l'amendement de la commission.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la conclusion *a*) amendée, puis la conclusion *b*), **soit, décide** :

- a) d'octroyer à CHICHE PROMOTIONS S.A. un droit distinct et permanent de superficie grevant 6'552 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 15201 sise au lieu-dit « Communet », aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/35 de la Municipalité, du 29 juin 2006, avec la modification suivante à l'acte constitutif du droit de superficie (sous Titre II, Droit distinct et permanent de superficie, après l'art. 23) :

**Réquisitions pour le Registre foncier**

1. Constitution d'un droit de superficie de nonante-neuf ans en faveur de CHICHE PROMOTIONS S.A., avec immatriculation comme droit distinct et permanent.

- b) d'accorder une subvention de Fr. 320'000.- pour soutenir la réalisation de 8 villas selon le standard Minergie -P ; ce montant sera prélevé sur le fonds de développement durable.

Rapport s/préavis  
N° 2006/36

**Autorisation générale de constituer des associations et des fondations  
ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales  
ou d'acquérir des participations dans ces sociétés  
(article 17 chiffre 7 du règlement du Conseil communal)**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts)  
[remplacée à la tribune par M. Giampiero Trezzini (Les Verts)]**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'accorder à la Municipalité, jusqu'au terme de la législature 2006-2011, l'autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, ainsi que de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, dans les limites prévues par l'article 17, chiffre 7 du Règlement du Conseil communal ;
2. de limiter l'autorisation mentionnée au chiffre 1 ci-dessus de la manière suivante :
  - a) pour les associations, aux cas où la cotisation annuelle n'excède pas Fr. 5000.-,
  - b) pour les fondations, à ceux où la participation au capital de dotation ne dépasse pas Fr. 25'000.-,
  - c) pour les sociétés commerciales, à l'acquisition de parts pour un montant de Fr. 50'000.- au plus.

Rapport s/préavis  
N° 2006/38

**Demande de crédits complémentaires  
pour les extensions ordinaires du réseau de l'électricité des Services  
industriels et pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie,  
du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau  
de la Direction des travaux relatifs à l'exercice 2006**

**Rapporteur : M. Filip Uffer (Soc.)**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.



**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 8 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 1'959'000.– pour les extensions ordinaires 2006 du Service de l'électricité, somme nécessaire à la réalisation de chantiers urgents sur le réseau d'électricité, à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution d'électricité ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7630.331 et 7630.390 du budget du Service de l'électricité ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 300'000.–, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension de la voirie ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 470'000.–, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics pour la réalisation de travaux d'extension du réseau séparatif ;
6. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 900'000.–, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau de distribution d'eau, suite à la réalisation de chantiers imprévus ;
8. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'eauservice.

**Rapport s/pétition**

**Pétition du groupe de défense de la ligne tl N° 3**  
**« Connexion Bellevaux », de la Société de développement du Nord et consorts**  
**(environ 11'000 signatures)**

**demandant aux autorités communales d'intervenir afin que la ligne N° 3**  
**soit maintenue dans son intégralité**

**Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)**

**Discussion**

Grégoire Junod (Soc.), Claude Mettraux (LE), Diane Gilliard (AGT), Yves Ferrari (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Diane Gilliard (AGT).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 *lit. a*) du Règlement du Conseil communal.

<b>Interpellation Développement</b>	David Payot (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Licenciements au sein des ETSL : comment la Commune souhaite-t-elle favoriser la réinsertion professionnelle ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>Discussion</b>	Jean-Michel Dolivo (AGT), Jean-Christophe Bourquin, directeur, <u>David Payot (AGT)</u> , qui dépose les résolutions suivantes :
<b>Résolutions Dépôt</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à la suppression ou à la réduction des programmes ETSL « 5D » et « Esquisse » et souhaite être informé des suites faites à ce vœu.</i></li> <li>2. <i>Le Conseil communal souhaite que soit appliquées aux employés licenciés des programmes ETSL « 5D » et « Esquisse » les mesures prévues par l'art. 69 RPAC. Le Conseil communal souhaite également qu'un plan de retraite anticipé soit proposé aux employés âgés de plus de 50 ans. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe des suites données à ce vœu.</i></li> </ol>
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Daniel Brélaz, syndic, <u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entre en matière sur la négociation d'un plan social avec les syndicats, notamment sur la base de l'art. 69 RPAC concernant le personnel du Service du travail et de l'intégration dont le poste est supprimé.</i>
<b>Discussion</b>	<u>David Payot (AGT)</u> , qui retire ses résolutions.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.).
<b>Interpellation Développement</b>	Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Qu'en est-il du nouveau Règlement du Conseil communal ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	<u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente dans les plus brefs délais un projet de nouveau Règlement du Conseil communal.</i></p> <p><i>Ce nouveau Règlement du Conseil communal tiendra compte des différents projets de règlement déposés par des élus et pris en considération par le corps délibérant.</i></p>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.

**Vote** Le Conseil, à la quasi-unanimité, **adopte** la résolution de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE).

**Rapport s/pétition** **Pétition de M. Bruno Corthésy et consorts (116 signatures)**  
**pour l'amélioration de la sécurité des piétons**  
**à l'avenue Vulliemin à Lausanne**  
***Rapportrice : M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT)***  
***[remplacée à la tribune par M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)]***

**Discussion** La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, au vote, **décide** :  
de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Clôture** La séance est levée à 22 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Sarah Demierre, Laurent Guidetti, Olivier Martin, Francisco Ruiz Vazquez, Elena Torriani, Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés :** Yves Ferrari, Laurent Rochat.

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Lettre**

de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, conseillère municipale, annonçant qu'elle rejoindra l'assemblée aux environs de 20 h 15. (19 octobre 2006.)

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis et rapport-préavis N<sup>os</sup> 2005/31, 2006/16, 2006/21 et 2006/25. (19 octobre 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 signatures) contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre Municipal-Opéra.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 signatures) : « Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39 ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communication  
municipale**

2 octobre 2006 : Contrôle des conditions de travail dans les institutions subventionnées : une très grande majorité se révèle conforme.

**Motion  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) pour le maintien de la ligne 3 en 2008.

**Postulat**  
**Dépôt**

de M. Ulrich Doepper (Les Verts) pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé.

**Postulat**  
**Dépôt**

de M. Charles-Denis Perrin (LE) pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

**Interpellation**  
**Dépôt**

de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « L'école publique doit-elle censurer ou former l'esprit critique ? ».

**Fixation du montant des jetons de présence et indemnités  
des membres du Conseil communal**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard, 2<sup>e</sup> vice-président**

**Rapport**

M. Claude Bonnard présente, au nom du Bureau, les propositions de modifications des indemnités des membres du Conseil communal :

- Adapter l'indemnisation des rapports de commission de la façon suivante :
  - Pour un rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance de commission : **Fr. 80.–**.
  - Pour un rapport sur un objet dont l'examen a nécessité plusieurs séances de commissions : **Fr. 80.–** pour la première séance, puis **Fr. 40.– supplémentaires** par séance de commission additionnelle.
  - Pour les Commissions permanentes de gestion et des finances, le Bureau décide d'augmenter l'indemnité pour les rapports (président et sous-commissions) à **Fr. 150.–** par rapport.
- Augmenter l'indemnisation présidentielle de Fr. 5000.– (passage de Fr. 10'000.– à Fr. 15'000.–).  
avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**Discussion**

Jean-Michel Dolivo (AGT), qui dépose les amendements suivants :

**Amendements**  
**Dépôt**

- 1) Refus de toute augmentation des jetons de présence des conseillers communaux et de toutes les indemnités.
- 2) +Fr. 1000.– pour le président du Conseil communal.

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), Claude Bonnard (Les Verts), Andrea Eggli (AGT), Charles-Denis Perrin (LE).

**Vote s/amendement**

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement N° 1 de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).

<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les conclusions N <sup>os</sup> 1 à 4.																										
<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement N <sup>o</sup> 2 de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).																										
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les conclusions N<sup>os</sup> 5 et 6, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de fixer comme suit les indemnités et jetons de présence du Conseil communal de Lausanne pour la législature 2006-2011 :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; width: 20%;"><i>Fr.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. <u>les jetons de présence aux séances du Conseil</u> : .....</td> <td style="text-align: right;">80.–</td> </tr> <tr> <td>2. <u>les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes</u> :</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">– séances jusqu'à 2 heures : .....</td> <td style="text-align: right;">80.–</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">– séances de 2 à 4 heures : .....</td> <td style="text-align: right;">100.–</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">– séances de plus de 4 heures : .....</td> <td style="text-align: right;">120.–</td> </tr> <tr> <td>3. <u>pour les rapports</u> des travaux d'une commission:</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">– rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance .....</td> <td style="text-align: right;">80.–</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">– si l'examen a nécessité plus d'une séance, <i>par séance supplémentaire</i> :</td> <td style="text-align: right;">40.–</td> </tr> <tr> <td>4. <u>les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes de gestion et des finances</u> : ..... / séance :</td> <td style="text-align: right;">120.–</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>plus, pour les rapports</u> (président et sous-commissions) : ..... / rapport :</td> <td style="text-align: right;">150.–</td> </tr> <tr> <td>5. <u>l'indemnité présidentielle annuelle</u> : .....</td> <td style="text-align: right;">15'000.–</td> </tr> <tr> <td>6. <u>entrée en vigueur</u> : les conclusions 1 à 6 entrent en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2006.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		<i>Fr.</i>	1. <u>les jetons de présence aux séances du Conseil</u> : .....	80.–	2. <u>les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes</u> :		– séances jusqu'à 2 heures : .....	80.–	– séances de 2 à 4 heures : .....	100.–	– séances de plus de 4 heures : .....	120.–	3. <u>pour les rapports</u> des travaux d'une commission:		– rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance .....	80.–	– si l'examen a nécessité plus d'une séance, <i>par séance supplémentaire</i> :	40.–	4. <u>les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes de gestion et des finances</u> : ..... / séance :	120.–	<u>plus, pour les rapports</u> (président et sous-commissions) : ..... / rapport :	150.–	5. <u>l'indemnité présidentielle annuelle</u> : .....	15'000.–	6. <u>entrée en vigueur</u> : les conclusions 1 à 6 entrent en vigueur rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2006.	
	<i>Fr.</i>																										
1. <u>les jetons de présence aux séances du Conseil</u> : .....	80.–																										
2. <u>les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes</u> :																											
– séances jusqu'à 2 heures : .....	80.–																										
– séances de 2 à 4 heures : .....	100.–																										
– séances de plus de 4 heures : .....	120.–																										
3. <u>pour les rapports</u> des travaux d'une commission:																											
– rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séance .....	80.–																										
– si l'examen a nécessité plus d'une séance, <i>par séance supplémentaire</i> :	40.–																										
4. <u>les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes de gestion et des finances</u> : ..... / séance :	120.–																										
<u>plus, pour les rapports</u> (président et sous-commissions) : ..... / rapport :	150.–																										
5. <u>l'indemnité présidentielle annuelle</u> : .....	15'000.–																										
6. <u>entrée en vigueur</u> : les conclusions 1 à 6 entrent en vigueur rétroactivement au 1 <sup>er</sup> juillet 2006.																											
<b>Questions orales</b>																											
<b>I.</b>	M. Nicolas Gillard (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.																										
<b>II.</b>	M <sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.																										
<b>III.</b>	M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.																										
<b>IV.</b>	M <sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.																										

Rapport s/r.-préavis  
N° 2005/31

Augmentation à sept semaines par année du droit aux vacances des apprentis

Pour un congé d'adoption identique au congé-maternité

Révision partielle

du Règlement pour le personnel de l'Administration communale

Réponses aux motions de M. Fabrice Ghelfi

Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Amendements de la  
commission

1. *d'accorder six semaines de vacances par année d'apprentissage aux personnes sous contrat d'apprentissage avec la Ville de Lausanne ;*

<sup>1bis</sup> *d'accepter la réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi du 28 mai 2002 intitulée « sept semaines de vacances pour les apprentis » ;*

(...)

3. de modifier les articles suivants du Règlement pour le personnel de l'administration communale qui deviennent :

**Article 8 – Nomination à titre provisoire**

<sup>1</sup> *Inchangé.*

<sup>2</sup> *Après une année d'engagement provisoire, la Municipalité doit procéder à la nomination définitive ou résilier l'engagement en observant le délai d'avertissement de congé.*

(...)

**Article 25 – Devoirs des supérieurs**

<sup>1</sup> *Inchangé.*

<sup>1bis</sup> *Le fonctionnaire exerçant une fonction d'encadrement doit clairement définir avec les personnes sous ses ordres sa responsabilité les buts à atteindre et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.*

(...)

**Article 45<sup>bis</sup> – Droit au traitement, lit. c) en cas de grossesse et d'adoption**

(...)

<sup>5</sup> *En cas d'adoption d'un enfant mineur, la fonctionnaire ou le fonctionnaire a droit à un congé de quatre mois. Si les deux parents adoptants sont fonctionnaires, un congé de quatre mois est accordé à l'un des deux et un congé de deux mois à l'autre.  ~~; alors que le fonctionnaire a droit à un congé de deux mois.~~*

(...)

*Article 71 – a) procédure*

<sup>1</sup> *Lorsqu'une enquête administrative est ouverte à son encontre, les faits incriminés sont portés par écrit à la connaissance du fonctionnaire, le cas échéant, avec pièces à l'appui.*

<sup>2</sup> *Dès l'ouverture de l'enquête, l'intéressé doit être informé de son droit d'être assisté conformément à l'article 56 RPAC.*

<sup>3</sup> *L'audition fait l'objet d'un procès-verbal écrit, lequel est contresigné par l'intéressé qui en reçoit un exemplaire ; ce document indique clairement les suites qui seront données à l'enquête.*

*Article 71<sup>bis</sup> – b) mise en demeure*

<sup>1</sup> *Hormis les cas où un licenciement avec effet immédiat s'impose, le licenciement doit être précédé d'une mise en demeure formelle écrite, assortie d'une menace de licenciement si le fonctionnaire ne remédie pas à la situation.*

<sup>2</sup> *Avant la mise en demeure, le fonctionnaire doit être entendu par son chef de service ou, le cas échéant, par un membre de la Municipalité.*

<sup>3</sup> *Selon les circonstances, cette mise en demeure peut être répétée à plusieurs reprises.*

*Article 71<sup>ter</sup> – c) licenciement*

<sup>1</sup> *Si la nature des motifs implique un licenciement immédiat ou que le fonctionnaire ne remédie pas à la situation malgré la ou les mises en demeure, le licenciement peut être prononcé.*

<sup>2</sup> *Le licenciement ne peut être prononcé qu'après audition du fonctionnaire par un membre de la Municipalité.*

<sup>3</sup> *A l'issue de son audition, le fonctionnaire doit être informé de la possibilité de demander la consultation préalable de la Commission paritaire prévue à l'article 75.*

<sup>4</sup> *La décision municipale doit être communiquée par écrit à l'intéressé ; elle est motivée et mentionne les voies et délais de recours.*

*Article 72 – d) déplacement à la place du renvoi*

*Article 72<sup>bis</sup> – Résiliation des rapports de service à l'échéance du droit au traitement*

(...)



**Article 72<sup>ter</sup> – Reconversion (nouveau)**

<sup>1</sup> ~~Le fonctionnaire au bénéfice d'une reconversion **AI** ne peut s'opposer à la transformation~~ **la résiliation** de son contrat. ~~Un nouveau contrat peut être proposé~~ **Ce dernier peut être reconduit** à l'échéance de la reconversion.

(...)

4. de charger la Municipalité de fixer la date d'entrée en vigueur des dispositions **modifiées** dès leur approbation par le **Conseil d'Etat**.

**Discussion générale** Andrea Egli (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**5. Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'administration communale**

**Discussion** Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 8** La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

**Art. 20** La discussion n'est pas demandée.

**Art. 23** La discussion n'est pas demandée.

**Art. 25** La discussion n'est pas demandée.

**Vote** Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

**Art. 27 à 32** La discussion n'est pas demandée.

**Art. 36** Andrea Egli (AGT), qui dépose l'amendement suivant à l'alinéa 4 :

**Amendement**  
**Dépôt**  
<sup>4</sup> *Sans que son attitude ne fonde l'ouverture d'une action disciplinaire, un fonctionnaire peut se voir déclassé dans l'échelle des traitements si, ~~sans qu'il y ait faute de sa part et sans que son comportement soit considéré comme un juste motif au sens des articles 70 et suivants, la quantité et la qualité de ses prestations sont telles que~~ **par son comportement professionnel**, son activité ne correspond plus à la classification qui est la sienne. Cette mesure ne peut être prise qu'après l'audition du fonctionnaire ou de son représentant légal.*

**Discussion** Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote** Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) et **accepte** l'art. 36 tel que proposé par la Municipalité.

<b>Art. 45<sup>bis</sup></b>	<u>Thérèse de Meuron (LE)</u> , qui dépose l'amendement suivant à l'alinéa 5 :
<b>Amendement Dépôt</b>	<sup>5</sup> <i>En cas d'adoption d'un enfant mineur, la fonctionnaire ou le fonctionnaire a droit à un congé de <del>quatre mois</del> <b>deux mois</b>. Si les deux parents adoptants sont fonctionnaires, <del>un</del> ce congé de <del>quatre mois</del> <b>deux mois</b> est accordé à l'un des deux <del>et un congé de deux mois à l'autre</del> <b>ou réparti entre les deux</b>.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 31 oui, 49 non et 1 abstention, <b>refuse</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) et <b>accepte</b> l'amendement de la commission.
<b>Art. 46 à 67</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Art. 69</b>	<u>Alain Hubler (AGT)</u> , qui dépose l'amendement suivant à l'alinéa 1 :
<b>Amendement Dépôt</b>	<sup>1</sup> <i>Lorsqu'un poste est supprimé, un autre poste est, dans la mesure du possible, offert au fonctionnaire intéressé avec garantie de l'ancien traitement. <b>Le cas échéant, le fonctionnaire a priorité sur les autres postulants.</b></i>
<b>Discussion</b>	Sylvianne Bergmann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant à l'alinéa 1 :
<b>Amendement Dépôt</b>	<sup>1</sup> <i>Lorsqu'un poste <b>ou une fonction</b> est supprimé, un autre poste est, dans la mesure du possible, offert au fonctionnaire intéressé avec garantie de l'ancien traitement.</i>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT).
<b>Votes</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M. Alain Hubler (AGT). Le Conseil, par 39 oui, 31 non et 8 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts).
<b>Art. 71</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'art. 71 tel qu'amendé par la commission.
<b>Art. 71<sup>bis</sup></b>	Sylvianne Bergmann (Les Verts).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'art. 71 <sup>bis</sup> tel que proposé par la commission.
<b>Art. 71<sup>ter</sup></b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'art. 71 <sup>ter</sup> tel que proposé par la commission.
<b>Art. 72 d)</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission.
<b>Art. 72<sup>bis</sup></b>	<u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u> , qui dépose l'amendement suivant :

<p><b>Amendement</b> <b>Dépôt</b></p>	<p>Art. 72<sup>bis</sup> – <i>Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie</i></p> <p><sup>1</sup> <i>Les rapports de service du fonctionnaire dont on peut présumer qu'il sera invalide sont résiliés à l'échéance du droit au traitement selon l'article 45 peuvent être résiliés pour cette échéance. La procédure prévue à l'article 71 n'est pas applicable. La Municipalité conclut une assurance perte de gain en cas de maladie, afin de garantir, durant une période de 720 jours sur une période de 900 jours, le droit à 80% du salaire pour le fonctionnaire souffrant d'une maladie de longue durée qui s'est prolongée après l'échéance du droit au traitement.</i></p> <p><sup>2</sup> <i>Inchangé.</i></p>
<p><b>Discussion</b></p>	<p>Thérèse de Meuron (LE), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Diane Gilliard (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Grégoire Junod (Soc.), Thérèse de Meuron (LE), Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT).</p>
<p><b>Vote</b></p>	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> l'amendement de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).</p>
<p><b>[Motion</b> <b>Dépôt]</b></p>	<p>[Jean-Michel Dolivo (AGT) dépose une <u>motion</u> intitulée : « <i>Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72<sup>bis</sup> – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.</i> »]</p>
<p><b>Vote</b></p>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'art. 72<sup>bis</sup> tel qu'amendé par la commission.</p>
<p><b><u>Art. 72<sup>ter</sup></u></b></p>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<p><b><u>Art. 74</u></b></p>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<p><b>Vote s/conclusions</b></p>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 1<sup>bis</sup>.</p> <p>Le Conseil, par 50 oui, 32 non et 2 abstentions, <b>accepte</b> la conclusion N<sup>o</sup> 2.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les conclusions N<sup>os</sup> 3 et 4 du rapport-préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'accorder six semaines de vacances par année d'apprentissage aux personnes sous contrat d'apprentissage avec la Ville de Lausanne ;</li> <li>1<sup>bis</sup> d'accepter la réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi du 28 mai 2002 intitulée « sept semaines de vacances pour les apprentis » ;</li> <li>2. d'accepter la réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi du 28 mai 2002 intitulée « pour que les parents de tous les enfants soient sur pied d'égalité » ;</li> <li>3. de modifier les articles suivants du Règlement pour le personnel de l'administration communale qui deviennent :</li> </ol>

./.

**Article 8 – Nomination à titre provisoire**

<sup>1</sup> Inchangé.

<sup>2</sup> Après une année d'engagement provisoire, la Municipalité doit procéder à la nomination définitive ou résilier l'engagement en observant le délai de congé.

<sup>3</sup> Inchangé.

**Article 20 – Charges publiques**

<sup>1</sup> Avant d'accepter une charge publique non obligatoire, le fonctionnaire doit aviser la Municipalité qui ne peut s'y opposer que pour des motifs tenant à la bonne marche du service. L'exercice d'une charge publique ne peut justifier une réduction de traitement ou une diminution des vacances que s'il en résulte une absence de plus de quinze jours de travail par an.

Peuvent seuls se prévaloir de cette disposition les fonctionnaires domiciliés ou non à Lausanne, exerçant un mandat de député au Grand Conseil vaudois ou de conseiller dans l'une ou l'autre des Chambres fédérales, et les fonctionnaires jusqu'à la classe 5, domiciliés à Lausanne, siégeant au Conseil communal.

<sup>2</sup> Inchangé.

<sup>3</sup> Inchangé.

**Article 23 – Interdiction d'accepter ou de solliciter des dons et autres avantages**

<sup>1</sup> Le fonctionnaire ne doit ni accepter, ni solliciter, ni se faire promettre des dons ou d'autres avantages directement ou indirectement liés à l'exercice de sa fonction, que ce soit pour lui-même ou pour des tiers.

<sup>2</sup> Les avantages de faible importance conformes aux usages sociaux ne constituent pas des dons ou autres avantages. La Municipalité peut édicter des directives à cet égard.

<sup>3</sup> Le fonctionnaire examine avec son supérieur si l'avantage peut être accepté ou non.

**Article 25 – Devoirs des supérieurs**

<sup>1</sup> Inchangé.

<sup>1bis</sup> Le fonctionnaire exerçant une fonction d'encadrement doit clairement définir avec les personnes sous sa responsabilité les buts à atteindre et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

<sup>2</sup> Inchangé.

**Chapitre IV – Sanctions disciplinaires articles 27 – Principes, 28 – Peines, 29 – Faute grave, 30 – Procédure, 31 – Préavis de la Commission paritaire, 32 – Révision**

Abrogés.

./.

**Article 36 – Eléments du traitement, lit. c) traitement initial, augmentations ordinaires et déclassement**

<sup>1</sup> à <sup>3</sup> Inchangés.

<sup>4</sup> Un fonctionnaire peut se voir déclassé dans l'échelle des traitements si, sans qu'il y ait faute de sa part et sans que son comportement soit considéré comme un juste motif au sens des articles 70 et suivants, la quantité et la qualité de ses prestations sont telles que son activité ne correspond plus à la classification qui est la sienne. Cette mesure ne peut être prise qu'après l'audition du fonctionnaire ou de son représentant légal.

**Article 45<sup>bis</sup> – Droit au traitement, lit. c) en cas de grossesse et d'adoption**

<sup>1</sup> En cas de grossesse, la fonctionnaire a droit à un congé maternité de quatre mois.

<sup>2</sup> et <sup>3</sup> Inchangés.

<sup>4</sup> En cas d'incapacité de travail, dûment attestée par un certificat médical, excédant la durée du congé maternité et, le cas échéant, du congé d'allaitement, le traitement est versé intégralement pour toute la durée de l'incapacité de travail, mais au maximum douze mois, avec possible prolongation de douze mois au plus par la Municipalité, sous déduction du congé maternité et, le cas échéant, du congé d'allaitement, l'article 45 s'appliquant par analogie.

<sup>5</sup> En cas d'adoption d'un enfant mineur, la fonctionnaire ou le fonctionnaire a droit à un congé de quatre mois. Si les deux parents adoptants sont fonctionnaires, un congé de quatre mois est accordé à l'un des deux et un congé de deux mois à l'autre.

**Article 46 – Droit au traitement, lit. d) en cas de service militaire, de service dans la protection civile ou de service civil**

<sup>1</sup> Le fonctionnaire a droit à son traitement complet lorsqu'il accomplit un service militaire, un service de protection civile ou un service civil.

<sup>2</sup> Inchangé.

**Article 50 – Vacances, lit. a) durée**

<sup>1</sup> à <sup>3</sup> Inchangés.

<sup>4</sup> 1<sup>er</sup> § Inchangé.

<sup>2</sup><sup>e</sup> § : les vacances réglementaires, les congés généraux prévus à l'article 52, les congés spéciaux prévus à l'article 53, le service militaire, le service dans la protection civile et le service civil – obligatoire ou d'avancement – ainsi que les absences pour cause de grossesse, de maternité, de congé d'allaitement, de congé d'adoption et d'accidents professionnels.

<sup>5</sup> Inchangé.

**Article 59 – c) description de poste et entretien de collaboration**

<sup>1</sup> Tout fonctionnaire dispose d'une description de poste. Ce document concrétise la mission confiée au fonctionnaire en précisant les buts, responsabilités principales et délégations de compétences particulières. Elle sert de base à la fixation des objectifs de travail et à l'évaluation des prestations.

<sup>2</sup> L'évaluation des prestations du fonctionnaire est réalisée annuellement lors d'un entretien de collaboration.

#### **Article 64 – Prévoyance professionnelle**

Le fonctionnaire qui reçoit de la Commune un traitement supérieur au seuil d'entrée de la Loi sur la prévoyance professionnelle est affilié obligatoirement à la Caisse de pensions du personnel communal.

#### **Article 65 – Assurance accidents**

<sup>1</sup> Inchangé.

<sup>2</sup> Le fonctionnaire est également assuré contre les accidents non professionnels. Il en paie la prime dans les limites fixées par la Municipalité.

#### **Article 67 – Suspension préventive**

<sup>1</sup> Inchangé.

<sup>2</sup> Si la suspension est motivée par une faute grave, elle peut être accompagnée de la suppression totale ou partielle du traitement.

<sup>3</sup> et <sup>4</sup> Inchangés.

#### **Article 69 – Renvoi pour cause de suppression d'emploi**

<sup>1</sup> Lorsqu'un poste ou une fonction est supprimé, un autre poste est, dans la mesure du possible, offert au fonctionnaire intéressé avec garantie de l'ancien traitement. Le cas échéant, le fonctionnaire a priorité sur les autres postulants.

<sup>2</sup> Inchangé.

#### **Article 71 – a) procédure**

<sup>1</sup> Lorsqu'une enquête administrative est ouverte à son encontre, les faits incriminés sont portés par écrit à la connaissance du fonctionnaire, le cas échéant, avec pièces à l'appui.

<sup>2</sup> Dès l'ouverture de l'enquête, l'intéressé doit être informé de son droit d'être assisté conformément à l'article 56 RPAC.

<sup>3</sup> L'audition fait l'objet d'un procès-verbal écrit, lequel est contresigné par l'intéressé qui en reçoit un exemplaire ; ce document indique clairement les suites qui seront données à l'enquête.

#### **Article 71<sup>bis</sup> – b) mise en demeure**

<sup>1</sup> Hormis les cas où un licenciement avec effet immédiat s'impose, le licenciement doit être précédé d'une mise en demeure formelle écrite, assortie d'une menace de licenciement si le fonctionnaire ne remédie pas à la situation.

<sup>2</sup> Avant la mise en demeure, le fonctionnaire doit être entendu par son chef de service ou, le cas échéant, par un membre de la Municipalité.

<sup>3</sup> Selon les circonstances, cette mise en demeure peut être répétée à plusieurs reprises.

./.

**Article 71<sup>ter</sup> – c) licenciement**

<sup>1</sup> Si la nature des motifs implique un licenciement immédiat ou que le fonctionnaire ne remédie pas à la situation malgré la ou les mises en demeure, le licenciement peut être prononcé.

<sup>2</sup> Le licenciement ne peut être prononcé qu'après audition du fonctionnaire par un membre de la Municipalité.

<sup>3</sup> A l'issue de son audition, le fonctionnaire doit être informé de la possibilité de demander la consultation préalable de la Commission paritaire prévue à l'article 75.

<sup>4</sup> La décision municipale doit être communiquée par écrit à l'intéressé ; elle est motivée et mentionne les voies et délais de recours.

**Article 72 – d) déplacement à la place du renvoi**

**Article 72<sup>bis</sup> – Résiliation des rapports de service à l'échéance du droit au traitement**

<sup>1</sup> Les rapports de service du fonctionnaire sont résiliés à l'échéance du droit au traitement selon l'article 45. La procédure prévue à l'article 71 n'est pas applicable.

<sup>2</sup> Inchangé.

**Article 72<sup>ter</sup> – Reconversion (nouveau)**

<sup>1</sup> Le fonctionnaire au bénéfice d'une reconversion ne peut s'opposer à la résiliation de son contrat. Ce dernier peut être reconduit à l'échéance de la reconversion.

<sup>2</sup> Durant la reconversion AI, la Commune verse à l'intéressé un salaire d'apprenti.

**Article 74 – Service du personnel**

<sup>1</sup> Le service du personnel (ci-après SPeL) est rattaché à l'Administration générale et finances. Il a pour tâches :

- a) de développer et mettre en œuvre une politique du personnel harmonisée, globale et cohérente, répondant aux besoins de l'administration communale, afin d'améliorer les prestations aux usagers et de favoriser le développement des compétences et la motivation du personnel communal ;
- b) de coordonner les mesures et décisions d'application du présent règlement, notamment en ce qui concerne le recrutement, le management, la formation continue, l'évolution professionnelle, les principes de rémunération (classification, normes salariales, avancement et promotion), la santé et la sécurité au travail, la formation des apprentis ;
- c) de promouvoir et maintenir l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'administration communale ;
- d) de veiller à l'application des mesures arrêtées par la Municipalité ;
- e) de centraliser tous les renseignements relatifs au personnel communal ;
- f) de gérer le portefeuille des assurances de personnes.

./.

<sup>2</sup> Les membres de la Municipalité et les chefs de service, d'une part, et le chef du service du personnel, d'autre part, peuvent communiquer directement entre eux pour les affaires relevant de ce service.

4. de charger la Municipalité de fixer la date d'entrée en vigueur des dispositions modifiées dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Rapport s/préavis  
N° 2006/16

**I. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Beau-Rivage Palace S.A. à Ouchy**

**II. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Solvalor Fund Management S.A. à l'avenue de Beaumont / avenue de la Sallaz**

**III. Extension du droit distinct et permanent de superficie octroyé à la Fondation de l'Orme, route des Plaines-du-Loup**

**IV. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de M. Shaoqing Zhang, restaurant « La Vaudaire » à Vidy**

*Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)*

**I.**

**6.2 Droit distinct et permanent de superficie**

**Discussion**

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 1 à 22**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1 du préavis.

**II.**

**7.2 Droit distinct et permanent de superficie**

**Discussion**

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 1 à 3**

La discussion n'est pas demandée.

**Art. 4**

Benoît Biéler (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** l'art. 4.

**Art. 5 à 23**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 2 du préavis.

**III.**

**5.3 Extension du droit distinct et permanent de superficie**

**Discussion**

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 1 à 9**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 3 du préavis.



**IV.**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 4 du préavis, **soit, décide** :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à BEAU-RIVAGE PALACE S.A. un droit distinct et permanent de superficie grevant 4335 m<sup>2</sup> environ de la parcelle N° 5155 située place du Port, avenue d'Ouchy, chemin du Beau-Rivage, aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/16 de la Municipalité, du 27 avril 2006.
- II. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de SOLVALOR FUND MANAGEMENT S.A. grevant la parcelle N° 20325 située à l'avenue de Beaumont 74, aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/16 de la Municipalité, du 27 avril 2006.
- III. d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fondation de l'Orme une extension de 1143 m<sup>2</sup> environ du droit distinct et permanent de superficie N° 18152 grevant 2030 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 2542 sise à la route des Plaines-du-Loup et de porter ainsi la surface grevée à 3173 m<sup>2</sup> environ, aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/16 de la Municipalité, du 27 avril 2006.
- IV. d'autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 4 novembre 2055 la durée du droit distinct et permanent de superficie N° 4280, sis au chemin du Camping 7, propriété de M. Shaoqing Zhang, aux conditions figurant dans le préavis N° 2006/16 de la Municipalité, du 27 avril 2006.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/21**

**Installation d'un électrofiltre à la chaufferie à bois de la Tuilière**

**Demande de crédit d'investissement**

***Rapporteuse : M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 380'000.– destiné à l'installation d'un électrofiltre à la chaufferie à bois de la Tuilière ;
2. d'amortir la dépense ci-dessus par prélèvement sur la provision constituée à cet effet ;
3. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

Rapport s/préavis  
N° 2006/25

**Financement et maintenance des sous-stations électriques  
du futur métro m2, propriété de Métro Lausanne-Ouchy SA (MLO)**

**Reprise de la maintenance des sous-stations électriques  
des Transports publics de la région lausannoise (TL) et  
du Tramway du Sud-Ouest Lausannois SA (TSOL)  
par la Commune de Lausanne**

***Rapportrice : M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 7 du préavis, **soit, décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à financer les sous-stations électriques du m2 ;
2. d'allouer à la Municipalité à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 11'150'000.–, somme à porter au débit du compte « sous-stations électriques des transports publics » du bilan de la Direction des services industriels, Service de l'électricité ;
3. d'amortir annuellement ce montant à raison de Fr. 446'000.– par la rubrique 7640.331 « Amortissement des dépenses d'investissement » du budget de la Direction des services industriels, Service de l'électricité ;
4. de faire figurer sous la rubrique 7640.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels, Service de l'électricité, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;
5. de prendre acte de la reprise des activités de maintenance des sous-stations électriques des Transports publics de la région Lausannoise SA et du Tramway du Sud-Ouest Lausannois SA par la Direction des services industriels, Service de l'électricité et de leur facturation à ces entités sur la base d'un contrat de prestations ;
6. de prendre acte d'une augmentation de personnel entièrement compensée au Service de l'électricité dès le budget 2006 pour subvenir aux besoins supplémentaires engendrés par la maintenance des sous-stations tl, m1 et m2 (deux postes d'électricien de réseau sans limite de temps et un poste de dessinateur technique pendant deux ans) ;
7. de porter dès le budget de fonctionnement 2007, sous la rubrique 7640.434 « prestations facturées à des tiers », les revenus de la facturation des annuités et de la maintenance.

**Rapport s/postulat**

**Postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens :**

**« Plus d'espace libre pour les élèves de Villamont  
avec le chemin des Magnolias piétonnier »**

***Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)***

**Discussion**

Adèle Thorens (Les Verts).

<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
<b>Rapport s/postulat</b>	<b>Postulat de M. Fabrice Ghelfi :</b> <b>« Pour un plan lumière en ville de Lausanne. Et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire ? »</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Grégoire Junod (Soc.)</b>
<b>Discussion</b>	Fabrice Ghelfi (Soc.), Myriam Tétaz (AGT), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Adèle Thorens (Les Verts), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Magali Zuercher (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
<b>Rapport s/préavis N° 2006/19</b>	<b>Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration avec Romande Energie (RE) et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE)</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Roland Ostermann (Les Verts)</b>
<b>Discussion</b>	Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les conclusions N <sup>os</sup> 1 à 5 du préavis, <b>soit, décide</b> :  1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'490'000.– (HTVA) pour :  1) effectuer la réfection de la galerie de Jor-Jaman et d'une conduite, sises sur les hauts des Avants, permettant l'acheminement des eaux du Pays-d'Enhaut jusqu'à la hauteur de la source des Avants, en collaboration avec la Romande Energie (RE) ;  2) construire une conduite forcée depuis la source des Avants jusqu'à Sonzier avec la RE et le Service Intercommunal de Gestion des Eaux (SIGE) ;  3) construire une usine d'ultrafiltration à Sonzier avec les mêmes trois partenaires ;  4) construire une nouvelle conduite et réhabiliter le tronçon de la conduite du Pays-d'Enhaut entre Sonzier et Bignières (hauts de Montreux), en collaboration avec le SIGE ;  montant réparti comme suit :  a) Fr. 6'340'000.– pour les travaux de génie civil ;  b) Fr. 3'150'000.– pour les équipements de l'usine d'ultrafiltration et le pilote ;

2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour :
  - 1) renouveler la convention des eaux du Pays-d'Enhaut sous la forme d'un partenariat à 60% pour eauservice et à 40% pour la RE, pour ce qui concerne l'exploitation, dès 2006, des aménagements en amont de Jor ;
  - 2) établir deux conventions, sous la forme de partenariats avec la RE et le SIGE, pour l'exploitation future des ouvrages à construire, basées sur une répartition identique à celle proposée pour les investissements présentés dans ce préavis ;
3. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 211'300.– pour les travaux de génie civil ;
  - b) Fr. 157'500.– pour les équipements de génie civil,par la rubrique 4700.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;
4. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

**Rapport s/postulat**

\_\_\_\_\_  
**Postulat de M. Philippe Mivelaz et consorts**  
**pour un plan de densification durable et de qualité**  
**Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (LE)**

**Discussion**

Maurice Calame (LE), Philippe Mivelaz (Soc.), Florence Germond (Soc.).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Marlène Bérard, Jean-Louis Blanc, Marc-Olivier Buffat, Marc Dunant, Andrea Egli, Philippe Jacquat, Thérèse de Meuron, Gilles Meystre, Valérie Schwaar, Serge Segura, Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** Benoît Biéler, André Gebhardt, Marie-Claude Hofner, François Huguenet, Filip Uffer.

Membres présents	82
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Démission**

de M<sup>me</sup> Sarah Demierre (Soc.), avec effet immédiat. (Lettre du 30 octobre 2006.)

**Démission**

de M. Gianni John Schneider (Soc.), pour le 31 décembre 2006. (Lettre du 31 octobre 2006.)

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le préavis N° 2006/33. (2 novembre 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 signatures) demandant l'obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 23 octobre 2006 : Allocation communale au logement.
- 25 octobre 2006 : Pétition des Amis de la Cité et du Groupe des habitant(e)s du quartier Barre–Vallon–Industrie « Sauvez les anciennes écuries et magasins de la Ville de Lausanne ou ‘magasins des cultures’ ».
- 25 octobre 2006 : Reprise du Distribus.
- 1<sup>er</sup> novembre 2006 : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue du Théâtre, la rue Charles-Monnard et la rue Beau-Séjour – Ouverture d'un compte d'attente.

## Première partie de la 6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2006

<b>Postulat Retrait</b>	M <sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.) retire son postulat intitulé « Pour que la Municipalité intervienne auprès des tl, afin que la ligne 12 ait les mêmes horaires que l'ensemble des lignes des bus de la région lausannoise ». (Lettre du 5 novembre 2006.) <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : « Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 <sup>bis</sup> – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie ». <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) : « Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre ». <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) pour des W.-C. publics accueillants à Lausanne. <hr/>
<b>Postulat Dépôt</b>	de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts (5 cosignataires) pour que le Nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement. <hr/>
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Stéphane Montangero (Soc.) et consorts (7 cosignataires) au sujet de La Poste. L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Elena Torriani (AGT) et consorts (4 cosignataires) : « Quel avenir pour les squats et les contrats de confiance à Lausanne ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Jacques Pernet (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
<b>II.</b>	M. Charles-Denis Perrin (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>III.</b>	M. Fabrice Ghelfi (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
<b>IV.</b>	M. Alain Hubler (AGT) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. <hr/>

Rapport s/postulat

Postulat de M<sup>me</sup> Christina Maier

« Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne ! »

Rapporteur : M. Alain Bron (Soc.)

Discussion

Charles-Denis Perrin (LE).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/postulat

Postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts

pour un quartier écologique à Lausanne

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion

Maurice Calame (LE), Yves Ferrari (Les Verts), David Payot (AGT), Giampiero Trezzini (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2006/28

Rénovation des salles du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville,  
installations de dispositifs audiovisuels et de vote électronique

Réponse à la motion de M. Gilles Meystre

Demande de crédit

Rapporteur : M. Yves Ferrari (Les Verts)

Discussion

Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, **accepte** la conclusion N° 1 du rapport-préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 2 à 4 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre demandant « un système d'information aux élus radicalement nouveau et économe, générant moins de paperasse et plus efficace » ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'390'000.– pour la rénovation des salles du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville, des installations audiovisuelles et l'acquisition d'un dispositif de vote électronique ;

./.

	<p>3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de Fr. 139'000.– par la rubrique 1102.331 du budget du Secrétariat municipal ;</p> <p>4. de faire figurer sous la rubrique 1102.390 les intérêts relatifs aux dépenses du crédit figurant sous chiffre 1.</p>
<b>Rapport s/préavis N° 2006/30</b>	<p style="text-align: center;"><b>Plan partiel d'affectation concernant les parcelles comprises entre l'avenue de Béthusy, le passage Vincent-Perdonnet et les parcelles N<sup>os</sup> 10'533, 10'534 et 10'473</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Convention avec Technologie sanitaire Perret S.A.</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Pierre Béboux (LE)</b></p>
<b>Discussion générale</b>	<p>Yves Ferrari (Les Verts), <u>Ulrich Doepper (Les Verts)</u>, qui dépose les amendements suivants au chapitre 5 du règlement (« Places de stationnement ») :</p>
<b>Amendements Dépôt</b>	<p>14. <i>Un parking d'une capacité de 6 à 12 places peut être réalisé sur la parcelle N° 10'470. Il est obligatoire lors de la construction du bâtiment <del>B.</del></i></p> <p>15. <i>Un parking d'une capacité de 15 à 28 places peut être réalisé sur la parcelle N° 10'471. Il est obligatoire en cas de reconstruction du bâtiment <del>existant.</del></i></p> <p>16. <i>Un parking d'une capacité de 8 à 16 places peut être réalisé sur la parcelle N° 10'472. Il est obligatoire lors de la construction des bâtiments <del>C et D.</del></i></p>
<b>Discussion</b>	<p>Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
	<p><b><u>5. Règlement</u></b></p>
<b>Discussion</b>	<p>Les articles qui ne suscitent pas de discussion sont considérés comme adoptés.</p>
<b><u>Chapitre 1</u></b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<b><u>Chapitre 2</u></b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<b><u>Chapitre 3</u></b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<b><u>Chapitre 4</u></b>	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
<b><u>Chapitre 5</u></b>	<p>Ulrich Doepper (Les Verts).</p>
<b>Art. 14 Vote s/amendement</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M. Ulrich Doepper (Les Verts) à l'article 14.</p>
<b>Art. 15</b>	<p>Olivier Français, directeur des Travaux.</p>



<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M. Ulrich Doepper (Les Verts) à l'article 15.
<b>Art. 16</b> <b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, par 46 oui, 27 non et 3 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Ulrich Doepper (Les Verts) à l'article 16.
<b><u>Chapitre 6</u></b>	La discussion n'est pas demandée.
<b><u>Chapitre 7</u></b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Discussion</b>	Françoise Longchamp (LE), Yves Ferrari (Les Verts).
<b>Vote s/règlement</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le règlement amendé.
	<b><u>6. Procédure</u></b>
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le chapitre 6 du préavis.
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement les conclusions N <sup>os</sup> 1, 2 et 3, puis les conclusions N <sup>os</sup> 4 à 8 du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'adopter, comme fraction du plan général d'affectation, le plan partiel d'affectation concernant les parcelles comprises entre l'avenue de Béthusy, le passage Vincent-Perdonnet et les parcelles N<sup>os</sup> 10'533, 10'534 et 10'473 avec les modifications suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur le plan, une fraction de la zone de construction basse est déplacée le long de la limite est du plan ;</li> <li>– la cote d'altitude maximale de la partie inférieure de la zone de constructions basses est fixée à 533.95 ;</li> <li>– l'article 20 du règlement est complété par la phrase suivante : « la partie accessible sera interrompue à 1 m de la limite de la parcelle N<sup>o</sup> 10'470. » ;</li> <li>– article 14 : « Un parking d'une capacité de 6 à 12 places peut être réalisé sur la parcelle N<sup>o</sup> 10'470. » ;</li> <li>– article 15 : « Un parking d'une capacité de 15 à 28 places peut être réalisé sur la parcelle N<sup>o</sup> 10'471. » ;</li> <li>– article 16 : « Un parking d'une capacité de 8 à 16 places peut être réalisé sur la parcelle N<sup>o</sup> 10'472. » ;</li> </ul> </li> <li>2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;</li> <li>3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;</li> <li>4. d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et Technologie sanitaire Perret SA, propriétaire de la parcelle N<sup>o</sup> 10'472, telle qu'elle figure au chapitre 7 ;</li> </ol>

./.

5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2006/32

### Solidarité internationale et application du « Principe de Genève »

#### Réponse à la motion de M. Alain Bron

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Amendements de la  
commission

2. *de prendre acte de l'intention de la Municipalité de développer le partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération selon les modalités décrites, en allouant en particulier à la FEDEVACO une enveloppe annuelle d'au moins Fr. 100'000.- ;*
3. *de prendre acte de la décision de la Municipalité d'inscrire au budget de fonctionnement, dès 2007, un montant de Fr. 250'000.- sous la rubrique 1300.365 du Service des études générales et des relations extérieures, pour le financement des actions de solidarité internationale de la Ville. Le montant de Fr. 250'000.- sera porté à Fr. 300'000.-, dès 2008, et à Fr. 350'000.-, dès 2009.*

Discussion

Tristan Gratier (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Yves Ferrari (Les Verts), Nicolas Gillard (LE), Alain Bron (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Votes

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1 du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 2, puis la conclusions N° 2 amendée.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 3, puis la conclusion N° 3 amendée du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron, l'autorisant ainsi à appliquer le « Principe de Genève » selon les modalités décrites ;
2. de prendre acte de l'intention de la Municipalité de développer le partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération selon les modalités décrites, en allouant en particulier à la FEDEVACO une enveloppe annuelle d'au moins Fr. 100'000.- ;

./.

3. de prendre acte de la décision de la Municipalité d'inscrire au budget de fonctionnement, dès 2007, un montant de Fr. 250'000.– sous la rubrique 1300.365 du Service des études générales et des relations extérieures, pour le financement des actions de solidarité internationale de la Ville. Le montant de Fr. 250'000.– sera porté à Fr. 300'000.–, dès 2008, et à Fr. 350'000.–, dès 2009.

**Rapport s/pétition**

**Pétition du Groupement des habitants du quartier de la Violette,  
de la Société de développement du Nord et consorts (402 signatures) :**

« Non à la démolition du Foyer du Soldat ! »

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts)**

**Discussion**

Elisabeth Müller (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b*) du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/motion**

**Motion de M. Grégoire Junod et consorts :**

« Des transports publics gratuits  
pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans »

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Sylvie Freymond (Les Verts)**

**Postulat**

M. Grégoire Junod (Soc.) accepte de transformer sa motion en postulat « afin d'élargir le champ et de permettre à la Municipalité d'envisager d'autres solutions techniques que celle développée *stricto sensu* dans le texte de la motion, au regard notamment des éléments liés à la péréquation intercommunale ».

**Amendement de la  
commission**

*La Commission, par 4 voix contre 3, propose au Conseil communal de porter à 12 mois le délai de réponse de la Municipalité à ce postulat.*

**Discussion**

Adèle Thorens (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), Evelyne Knecht (AGT), Grégoire Junod (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC), Grégoire Junod (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Yves Ferrari (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Alain Hubler (AGT), Philippe Mivelaz (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (LE), Daniel Brélaz, syndic, Myriam Tétaz (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Adozinda Da Silva (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à douze mois.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 10.

\_\_\_\_\_

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Jean-Louis Blanc, Marc-Olivier Buffat, Marc Dunant, Andrea Eggli, Philippe Jacquat, Thérèse de Meuron, Gilles Meystre, Valérie Schwaar, Filip Uffer, Magali Zuercher.

**Membres absents non excusés :** Caroline Alvarez, Benoît Biéler.

Membres présents	87
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/33**

**Centre funéraire de Montoie**

**Assainissement des fours crématoires**

**Changement des installations de ventilation et de réfrigération**

**Réaménagement des chambres mortuaires et aménagement de bureaux**

**Rapporteur : M. Denis Pache (UDC)**

**Discussion**

Pierre Dallèves (LE), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement  
Dépôt**

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de ~~Fr. 8'246'000.~~ Fr. 8'646'000.- pour procéder à l'assainissement des fours crématoires, au changement des installations de ventilation et de réfrigération, au réaménagement des chambres mortuaires et à l'aménagement de bureaux au centre funéraire de Montoie, ainsi qu'à l'installation d'un système d'accès aux chambres mortuaires à tout moment du jour et de la nuit ;*
- 2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de ~~Fr. 412'300.-~~ Fr. 432'300.-, par la rubrique 2201.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la sécurité publique.*

**Discussion**

Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, François Huguenet (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Pierre Dallèves (LE).

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

## Seconde partie de la 6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2006

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 8'246'000.– pour procéder à l'assainissement des fours crématoires, au changement des installations de ventilation et de réfrigération, au réaménagement des chambres mortuaires et à l'aménagement de bureaux au centre funéraire de Montoie ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 412'300.–, par la rubrique 2201.331 « amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la sécurité publique ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2201.390 « imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité publique, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.

**Vœu de la commission** : « d'augmenter l'accessibilité du Centre funéraire de Montoie en soirée aux familles avec une entrée en vigueur dès l'achèvement des travaux. »

### **Postulat**

de M. Charles-Denis Perrin (LE) : « Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC ».

### **Discussion préalable**

Charles-Denis Perrin (LE), qui demande le renvoi en commission.

Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

### **Motion**

de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos.

### **Discussion préalable**

Evelyne Knecht (AGT), Grégoire Junod (Soc.), Tristan Gratier (LE), qui demande le renvoi en commission, Daniel Brélaz, syndic, Evelyne Knecht (AGT), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Pierre Santschi (Les Verts).

La demande de M. Tristan Gratier (LE) étant appuyée par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

### **Postulat**

de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe ».

### **Discussion préalable**

Giampiero Trezzini (Les Verts).

### **Vote**

Le président soumet au vote le renvoi en commission de ce postulat, qui est appuyé par un nombre suffisant de voix.

### **Discussion**

Daniel Brélaz, syndic.

## Seconde partie de la 6<sup>e</sup> séance du mardi 7 novembre 2006

<b>Postulat</b>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Pour un hommage à Stéphane Chapuisat ».
<b>Discussion préalable</b>	Alain Bron (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
<b>Vote</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le président soumet au vote la prise en considération de ce postulat. Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> de prendre ce postulat en considération.
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), qui <u>conteste la procédure</u> suivie, Roland Ostermann (Les Verts), Martine Fiora-Guttman (LE), <u>Alain Hubler (AGT)</u> , qui dépose une <u>motion d'ordre</u> demandant de reprendre le chapitre des initiatives lors de la prochaine séance et de passer aux interpellations.
<b>Motion d'ordre</b>	La motion d'ordre étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le président la met en discussion.
<b>Discussion</b>	Nicole Grin (LE), François Huguenet (Les Verts).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la motion d'ordre de M. Alain Hubler (AGT). Le président rouvre la discussion préalable sur le postulat.
<b>Discussion préalable, suite</b>	Florence Germond (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Grégoire Junod (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Jacques Pernet (LE), Daniel Brélaz, syndic.  Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Postulat</b>	de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts pour l'étude d'une station du Tsol à Sévelin.
<b>Discussion préalable</b>	Charles-Denis Perrin (LE).  Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Interpellation Développement</b>	Stéphane Montangero (Soc.) développe son interpellation urgente sur La Poste.
<b>Réponse municipale</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion</b>	<u>Stéphane Montangero (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :

<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Soucieux de défendre et de développer un service public fort et de qualité, opposé à tout démantèlement du réseau postal lausannois qui, au contraire, mériterait d'être densifié, le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir, notamment en interpellant directement les dirigeants de La Poste ainsi que le chef du DETEC, dans le but de préserver une desserte postale maximale et empêcher que le projet 'Ymago' ne débouche à nouveau sur la suppression de bureaux de poste et d'emplois.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Stéphane Montangero (Soc.). <hr/>
<b>Interpellation</b> Développement	Elena Torriani (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Quel avenir pour les squats et les contrats de confiance à Lausanne ? ».
<b>Réponse municipale</b>	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
<b>Discussion</b>	<u>Elena Torriani (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité donne toutes les directives nécessaires pour que la police n'intervienne pas dans les maisons occupées et habitées des jeunes à revenus modestes pour les déloger, et ce tant qu'un permis de construire ou de démolir n'ait été octroyé et que la date effective du début des travaux n'ait été fixée précisément par les propriétaires. Un dialogue réel de conciliation entre occupants et propriétaires devant être encouragé.</i>
<b>Discussion</b>	François Huguenet (Les Verts), Serge Segura (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Elena Torriani (AGT), Yves Ferrari (Les Verts), Evelyne Knecht (AGT), François Huguenet (Les Verts), Serge Segura (LE), Evelyne Knecht (AGT), Elena Torriani (AGT), Yves Ferrari (Les Verts), <u>Cesla Amarelle (Soc.)</u> , qui propose un <u>amendement</u> à la résolution :
<b>Amendement</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse son possible pour que la police agisse en conformité des principes d'opportunité et de proportionnalité dans le cas de maisons occupées et habitées par des jeunes à revenus modestes, et ce tant qu'un permis de construire ou de démolir n'ait été octroyé et que la date effective du début des travaux n'ait été fixée précisément par les propriétaires. Un dialogue réel de conciliation entre occupants et propriétaires devant être encouragé.</i>
<b>Discussion</b>	Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Daniel Brélaz, syndic, <u>Elena Torriani (AGT)</u> , qui <u>modifie sa résolution</u> dans le sens proposé par Cesla Amarelle (Soc.), Marc-Olivier Buffat (LE), Elena Torriani (AGT).
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 38 oui, 32 non et 8 abstentions, <b>adopte</b> la résolution modifiée de M <sup>me</sup> Elena Torriani (AGT). <hr/>



**Clôture**

La séance est levée à 22 h 45.

\_\_\_\_\_

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Alain Bron, Marc-Olivier Buffat, Pierre Dallèves, Florence Germond, Marie-Claude Hofner, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Thi Nguyen, Nkiko Nsengimana, David Payot, Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Solange Peters.

Membres présents	85
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.).

**Décès**

de M. François Bourquin, père de M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

**Démission**

de M. Marc-Olivier Buffat (LE), de la Commission permanente de gestion, avec effet immédiat. (Lettre du 7 novembre 2006.)

**Démission**

de M. Alain Bron (Soc.), pour le 31 décembre 2006. (Lettre du 8 novembre 2006.)

**Démission**

de M. Marc Dunant (Soc.), pour le 31 décembre 2006, et démission de la Commission permanente des finances avec effet au 30 novembre 2006. (Lettre du 21 novembre 2006.)

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le préavis N° 2006/44. (16 novembre 2006.)

**Communications  
municipales**

- 7 novembre 2006 : Pétition Geneviève Chiché – Pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne entre les autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare.
- 7 novembre 2006 : Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud.

**Postulat  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) : « Création d'un espace public et renforcement du pôle de quartier des Bergières ».

**Projet de règlement  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (2 cosignataires) : « Proposition de modification du Règlement du Conseil au sujet des interpellations urgentes ».

**Interpellation  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Pour une application réelle du Règlement de police ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) : « Quelle utilisation du fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21 ? ».

**Questions orales**

- I.** M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- II.** M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- III.** M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Denis Pache (UDC) ; M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
- V.** M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VI.** M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Sarah Demierre (Soc.).

M. Fabrice Ghelfi, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.) comme membre de la Commission permanente des pétitions.

Rapport s/préavis  
N° 2006/29

**Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02  
pour une nouvelle salle de concert**

**Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36**

**Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

**Discussion**  
**Renvoi (art. 76 RCCL)**  
**[Motion]**

Nicole Graber (Les Verts), Isabelle Truan (LE), qui demande le renvoi du vote en vertu de l'art. 76 RCCL, Jean-Pierre Béboux (LE), Evelyne Knecht (AGT), qui dépose une motion [« *De solides amarres pour les Docks !* »], Adèle Thorens (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), Yves Ferrari (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Jacques Pernet (LE), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Gilles Meystre (LE), Jean-Pierre Béboux (LE), Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic, Isabelle Truan (LE).

**Vote s/renvoi**

La demande de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, la votation est reportée.

Rapport s/préavis  
N° 2006/43

**Admissions à la bourgeoisie de Lausanne**

**Rapporteur : M. Albert Graf (UDC)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Scrutin**

Le bureau ad hoc – Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Andrea Eggli (AGT), Guy-Pascal Gaudard (LE), Sandrine Junod (UDC), Elisabeth Müller (Les Verts) – dépouille à la salle Vuillermet.

**Résultat**

Bulletins délivrés : **81** ; rentrés : **80** ; nuls : **1**.  
Bulletins valables : **80** ; majorité absolue : **41**.  
(*Bulletins blancs* : —.)  
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **78** à **80** :

Rapport s/préavis  
N° 2006/44

**Nouveau poste de police de la Gare**

**Rapporteur : M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts)**

**Discussion**

Françoise Longchamp (LE), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à conclure un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux d'une surface de 350 m<sup>2</sup>, situés à la rue du Petit-Chêne N° 36 et destinés à accueillir le nouveau poste de police de la Gare ;
2. d'allouer à la Municipalité, afin de couvrir les frais d'agencement et d'équipement des locaux mentionnés sous chiffre 1, un crédit spécial de fonctionnement de

Fr. 75'000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l'année 2006 :

2400.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations » : Fr. 20'200.–

2400.318 « Autres prestations de tiers » : Fr. 54'800.– ;

3. d'allouer à la Municipalité, afin de couvrir les différences de coûts, pour le Corps de police, entre le loyer et les charges des locaux mentionnés sous chiffre 1 et les loyers et charges des locaux abandonnés à l'avenue de la Gare N° 45 et dans l'immeuble de la place Chauderon N° 7, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 70'000.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des sports pour l'année 2007 :

2400.312 « Eau, énergie et chauffage » : Fr. 8'000.–

2400.316 « Loyers et redevances d'utilisation » : Fr. 62'000.–.

---

Rapport s/préavis  
N° 2006/39

**Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques  
pour cautionnements pour la législature 2006-2011**

***Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)***

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. de fixer le plafond d'endettement brut à Fr. 2,6 milliards pour la durée de la législature 2006-2011 ;
  - 1.1. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
  - 1.2. d'autoriser la Municipalité à fixer, après consultation de la Commission permanente des finances, les conditions de chaque emprunt ;
2. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 450 millions pour la durée de la législature 2006-2011.

Rapport s/r.-préavis  
N° 2006/41

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts intitulée  
« Mise en place d'outils de controlling financier  
permettant de suivre périodiquement l'évolution des dépenses »**

***Rapporteur : M. Marc-Olivier Buffat (LE)***  
***[remplacé à la tribune par M. Charles-Denis Perrin (LE)]***

**Discussion**

Diane Gilliard (AGT), Françoise Longchamp (LE), Charles-Denis Perrin (LE).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp du 7 décembre 2004.

**Postulat**

de M. Marc Dunant (Soc.) : « Pour des véhicules communaux propres ! ».

**Discussion préalable**

Jean-Pierre Bébox (LE), Diane Gilliard (AGT), Marc Dunant (Soc.).

**Renvoi**

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Clôture**

La séance est levée à 19 h 55.

\_\_\_\_\_

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Alain Bron, Pierre Dallèves, Marie-Claude Hofner, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Thi Nguyen, Nkiko Nsengimana, David Payot, Elena Torriani.

**Membres absents non excusés :** Solange Peters.

Membres présents	88
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Postulat**

de M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier.

**Discussion préalable**

Adèle Thorens (Les Verts), Aline Gabus (AGT), Martine Fiora-Guttman (LE), qui demande le renvoi en commission, Olivier Français, directeur des Travaux.

**Renvoi**

La demande de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie. »

**Discussion préalable**

Andrea Eggli (AGT), Tristan Gratier (LE), qui demande le renvoi en commission, Giampiero Trezzini (Les Verts).

**Renvoi**

La demande de M. Tristan Gratier (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.

**Postulat**

de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT) : « Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent ! (bis) ».

**Discussion préalable**

Andrea Eggli (AGT).

**Renvoi**

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :



	de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) pour l'aménagement de la Dune de Malley.
<b>Discussion préalable</b>	Andrea Egli (AGT), Serge Segura (LE).
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
<b>Postulat</b>	de M. Jean-Pierre Béboux (LE) chargeant la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de créer une usine de fabrication de pellets dans les locaux de l'ancienne UIOM, au Vallon.
<b>Discussion préalable</b>	Jean-Pierre Béboux (LE), <u>Marc Dunant (Soc.)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Pierre Béboux (LE).
<b>Renvoi</b>	La demande de M. Marc Dunant (Soc.) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____
<b>Postulat</b>	de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Mieux réussir l'Eurofoot 2008 que le Mondial 2006 ! ».
<b>Discussion préalable</b>	<u>Myriam Tétaz (AGT)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Stéphane Montangero (Soc.).
<b>Renvoi</b>	La demande de M <sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos.
<b>Discussion préalable</b>	Florence Germond (Soc.), <u>Martine Fiora-Guttman (LE)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Jean-Michel Dolivo (AGT), Denis Pache (UDC), Florence Germond (Soc.), Guy-Pascal Gaudard (LE), Nicole Grin (LE).
<b>Renvoi</b>	La demande de M <sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. _____

<b>Postulat</b>	de M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? ».
<b>Discussion préalable</b>	Guy-Pascal Gaudard (LE), <u>Claire Attinger Doepper (Soc.)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> .
<b>Renvoi</b>	La demande de M <sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Cesla Amarelle (Soc.) sur les procédés de réclame en matière de petit crédit.
<b>Discussion préalable</b>	Cesla Amarelle (Soc.), Evelyne Knecht (AGT), <u>Nicole Grin (LE)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> .
<b>Renvoi</b>	La demande de M <sup>me</sup> Nicole Grin (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
<b>Postulat</b>	de M <sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) : « Un état civil plus proche de ses citoyens ».
<b>Discussion préalable</b>	Marlène Bérard (LE).
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. <hr/>
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) : « L'ouverture des 'Portes St-François', l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons ! ».
<b>Discussion préalable</b>	Magali Zuercher (Soc.), <u>Martine Fiora-Guttman (LE)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Roland Ostermann (Les Verts).
<b>Renvoi</b>	La demande de M <sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission. <hr/>
<b>Postulat</b>	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) et consorts : « Blécherette : un futur nœud pour les transports publics mais aussi un quartier où il fait bon vivre ».
<b>Discussion préalable</b>	<u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Olivier Français, directeur des Travaux, <u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui <u>retire sa demande</u> de renvoi en commission.

<b>Renvoi</b>	La demande de renvoi en commission ayant été retirée, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Postulat</b>	de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Internet à portée de toutes et tous ».
<b>Discussion préalable</b>	Stéphane Montangero (Soc.), <u>Yves-André Cavin (LE)</u> , qui demande le <u>renvoi en commission</u> , Stéphane Montangero (Soc.), Yves-André Cavin (LE).
<b>Renvoi</b>	La demande de M. Yves-André Cavin (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.  _____
<b>Interpellation Développement</b>	Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Pour une application réelle du Règlement de police ».
<b>Réponse municipale</b>	Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
<b>Discussion</b>	Jean-Michel Dolivo (AGT), Nicolas Gillard (LE), Filip Uffer (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Marc Vuilleumier, directeur, <u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes mesures utiles afin d'appliquer le Règlement général de police de la Commune de Lausanne tel qu'adopté le 27 novembre 2001 et amendé le 20 octobre 2002.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE).  _____
<b>Interpellation</b>	de la Commission permanente de gestion, par sa présidente M <sup>me</sup> Nicole Grin, sur la gestion du contentieux des taxis.
<b>Discussion</b>	Nicole Grin (LE), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.  Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.  _____
<b>Interpellation</b>	de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) : « L'îlot du Métrobus tl à la rue du Grand-Chêne : un danger pour les passagers du Métrobus ? ».
<b>Discussion</b>	Julian Thomas Hottinger (Les Verts).

	<p>Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b>	<p>de M. Roger Cosandey (Soc.) relative à la politique de la Ville de Lausanne en ce qui concerne l'engagement de personnes vivant en situation de handicap.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Roger Cosandey (Soc.), Diane Gilliard (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Roger Cosandey (Soc.).</p>
	<p>Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.</p> <hr/>
<b>Interpellation</b>	<p>de M. Fabrice Ghelfi (Soc.): « La nouvelle Loi sur l'information : quelles conséquences pour les habitants de Lausanne ? »</p>
<b>Discussion</b>	<p><u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution</b> <b>Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal sur l'issue de la procédure en cours auprès du Tribunal administratif en matière de Loi sur l'information et, le cas échéant, en tire les enseignements pour améliorer ses pratiques en la matière.</i></p>
<b>Discussion, suite</b>	<p>Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin (LE), Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>adopte</b> la résolution de M. Fabrice Ghelfi (Soc.).</p> <hr/>
<b>Interpellation</b>	<p>de M. Fabrice Ghelfi (Soc.): « Petite enfance : la Confédération réduit la voilure, les Villes doivent réagir. »</p>
<b>Discussion</b>	<p>Fabrice Ghelfi (Soc.).</p>
	<p>Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.</p> <hr/>
<b>Clôture</b>	<p>La séance est levée à 22 h 45.</p> <hr/>
	<p>Le président : <span style="float: right;">Le secrétaire :</span></p> <p>..... <span style="float: right;">.....</span></p> <p style="text-align: center;">Les scrutateurs :</p> <p>..... <span style="float: right;">.....</span></p> <hr/>

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Marlène Bérard, Alain Bron, Pierre Dallèves, Fabrice Ghelfi, Nicolas Gillard, Marie-Claude Hofner, Yvan Salzman, Elena Torriani, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Florence Germond, Solange Peters, Magali Zuercher.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

**Lettre**

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le préavis N° 2006/56. (30 novembre 2006.)

**Pétition  
Dépôt**

de M. Martial Deléchat, M<sup>me</sup> Jenny Goy et consorts (1035 signatures) « contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7 – Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain ! ».

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition  
Dépôt**

du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 signatures) : « A travail égal, salaire égal ! Non à un personnel à deux vitesses ! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 27 novembre 2006 : Modernisation de l'alimentation en eau et en électricité des places d'amarrage des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy – Ouverture d'un compte d'attente.
- 27 novembre 2006 : Pétition de M. C. K. Gossweiler : Pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne.
- 27 novembre 2006 : Pétition de M. C. K. Gossweiler : Pour une connaissance du droit de pétition.
- 27 novembre 2006 : Deux pétitions de M. C. K. Gossweiler : Respect des articles 66 et 67 RCCL – Pour l'information et la participation des pétitionnaires.

**Motion**  
*Dépôt* de M. Alain Hubler (AGT) et consorts (1 cosignataire) : « De solides amarres pour les Docks ! ».

**Motion**  
*Dépôt* de M. Gilles Meystre (LE) et consorts (4 cosignataires) demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises.

**Motion**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.) et consorts (1 cosignataire) : « Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public ! ».

**Postulat**  
*Dépôt* de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (5 cosignataires) pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma.

**Postulat**  
*Dépôt* de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne.

**Projet de règlement**  
*Dépôt* de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) pour l'introduction du vote à bulletin secret.

**Interpellation**  
*Dépôt* de M. Gilles Meystre (LE) et consorts (5 cosignataires) : « La Riponne, une exception qui confirme la règle ? ».  
L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Election**  
**complémentaire** d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat (LE).  
M. Tristan Gratier, au nom du groupe LausannEnsemble, présente la candidature de M. Olivier Martin (LE).  
Le Conseil désigne, à main levée, M. Olivier Martin (LE) comme membre de la Commission permanente de gestion.

**Election**  
**complémentaire** d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Marc Dunant (Soc.).  
M. Marc Dunant, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.).  
Le Conseil désigne, à main levée, M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

Questions orales

- I. M. Gilles Meystre (LE) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
- II. M. Roger Cosandey (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- III. M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

Préavis N° 2006/29

**Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02  
pour une nouvelle salle de concert**

**Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36**

**Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

Reprise de la  
discussion

Jean-Pierre Bébox (LE), Yves-André Cavin (LE), Adèle Thorens (Les Verts), Alain Hubler (AGT), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Charles-Denis Perrin (LE), Raphaël Abbet (UDC), Grégoire Junod (Soc.), Tristan Gratier (LE), qui demande le vote par appel nominal, Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic, Yves Ferrari (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (LE), Adèle Thorens (Les Verts), Silvia Zamora, directrice.

Vote

La demande de M. Tristan Gratier étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

*Appel nominal*

**Oui** : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Jean-Michel Dolivo, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Gebhardt André, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Stéphane Montangero, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Santschi Pierre, Schneider Gianni John, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna. (57.)

**Non** : Ansermet Eddy, Bébox Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Meystre Gilles, Perrin Charles-Denis, Segura Serge, Voiblet Claude-Alain. (15.)

**Abstentions** : Abbet Raphaël, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Graf Albert, Junod Sandrine, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Pittet Francis, Schaller René. (16.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **accepte** par 57 oui, contre 15 non et 16 abstentions, les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 930'000.– pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 en une salle pour les musiques actuelles rebaptisée Les Docks, montant composé comme suit : Fr. 603'000.– pour les hausses légales et l'évolution du projet, Fr. 177'000.– pour les taxes versées à la Ville, et Fr. 150'000.– pris en charge par le fonds du développement durable ;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné la participation de Fr. 150'000.– à prélever du fonds du développement durable ;
3. d'amortir annuellement le solde à raison de Fr. 86'700.– par la rubrique 3302.331.

Rapport s/  
Préavis N° 2006/56

### Parking-relais de Vennes

**Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation**

***Rapporteur*** : M. François Huguenet (Les Verts)

Amendements de la  
commission

**Conclusion N° 12 (nouvelle)** : de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique de sélection des usagers du « P+R » de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics depuis ce domicile ;

**Conclusion N° 13 (nouvelle)** : de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique tarifaire du stationnement de courte et moyenne durée dans le « P+R » de Vennes, dans le but de favoriser les transports publics.

Discussion

Diane Gilliard (AGT), Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic, Laurent Guidetti (Soc.), Raphaël Abbet (UDC), Jacques Pernet (LE), Valérie Schwaar (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Adèle Thorens (Les Verts), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Benoît Biéler (Les Verts), Olivier Français, directeur.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 1, 2, 3 à 5, 6 et 7, 8, 9, 10, 11.

Vote  
s/amendements

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 12 (nouvelle).



*Appel nominal*

Marc-Olivier Buffat demande l'appel nominal. Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

**Oui** : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Dunant Marc, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Gebhardt André, Germond Florence, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Knecht Evelyne, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Mach André, Mayor Isabelle, Montangero Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Santschi Pierre, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Velasco Maria. (48.)

**Non** : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Uffer Filip, Voiblet Claude-Alain. (32.)

**Abstentions** : Cosandey Roger, Junod Grégoire, Mivelaz Philippe, Ostermann Roland, Peters Solange, Schneider Gianni John, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (9.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **accepte** par 48 oui, contre 32 non et 9 abstentions, la conclusion N° 12 (nouvelle).

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 13 (nouvelle), **soit, décide** :

1. d'approuver la réalisation du parking « P+R » de Vennes ainsi que le principe de compléter cette construction par l'édification de deux bâtiments en superstructure dudit parking ;
2. d'autoriser la Municipalité à constituer une société anonyme pour la construction et l'exploitation du parking « P+R » de Vennes ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.– destiné à la souscription et la libération de la totalité du capital-actions de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 3 ci-dessus à raison de Fr. 20'000.– par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service des routes et de la mobilité ;
5. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 3 ci-dessus ;

./.

6. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le présent préavis, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus un droit distinct et permanent de superficie d'une surface d'environ 14'500 m<sup>2</sup> grevant la parcelle 20'349 de Lausanne sise à l'avenue de Valmont ;
7. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie ;
8. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts que devra contracter la société anonyme à constituer, selon chiffre 2 ci-dessus, afin de financer la réalisation du parking « P+R » de Vennes, pour un maximum de Fr. 30 millions ;
9. de balancer dans le coût de réalisation du parking « P+R » de Vennes l'essentiel des montants utilisés sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– octroyé par le préavis N° 2006/13 du 13 avril 2006 et destinés à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'étude du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet dans son ensemble ;
10. d'amortir sur 5 ans par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » les montants utilisés sur le crédit mentionné sous chiffre 9 et qui ne pourraient pas être reportés sur le coût de construction du parking « P+R » de Vennes ;
11. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 1,6 million pour l'année 2007, à inscrire sous la rubrique 4201.319 « Impôts, taxes, frais divers », pour la réalisation du parking provisoire, les adaptations des réseaux existants et le risque lié au site ;
12. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique de sélection des usagers du « P+R » de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics depuis ce domicile ;
13. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique tarifaire du stationnement de courte et moyenne durée dans le « P+R » de Vennes, dans le but de favoriser les transports publics.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 15.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet, Caroline Alvarez, Marlène Bérard, Alain Bron, Pierre Dallèves, Fabrice Ghelfi, Nicolas Gillard, Marie-Claude Hofner, Philippe Jacquat, Yvan Salzmann, Elena Torriani, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** —.

Membres présents	88
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 21 h 00, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/50**

**Commune de Lausanne**

**Budget de fonctionnement de l'exercice 2007**

**Plan des investissements pour les années 2007 et 2008**

***Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)  
Président de la Commission permanente des finances***

**Amendements de la  
Commission**

**4. Travaux**

**4300 Service d'urbanisme**

.319 Impôts, taxes et frais divers : **+Fr. 50'000.-** :

*pour la manifestation « En ville, sans ma voiture ! », somme nécessaire à couvrir la coordination de cette manifestation et les frais de celle-ci.*

**6. Sécurité sociale et Environnement**

**630 Service social Lausanne – CSR**

6303 Subventions et aides individuelles

.365 Subventions à des institutions : **-Fr. 190'000.-** :

*Suppression de la subvention accordée à Profa, reprise par la Canton dans le cadre de la facture sociale.*

**Discussion générale**

Claude Mettraux (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Giampiero Trezzini (Les Verts), Denis Pache (UDC), Stéphane Montangero (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Les lignes budgétaires ne suscitant pas de discussion sont considérées comme adoptées.

**1. AGF**

Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.

**Seconde partie de la 8<sup>e</sup> séance du mardi 5 décembre 2006**

<b>Service du personnel</b>	Diane Gilliard (AGT), qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement</b>	<i>120 Service du personnel</i>
<b>Dépôt</b>	.301 Traitements : +Fr. 3'000'000.- .303 Cotisations aux assurances sociales : +Fr. 180'000.- .304 Cotisations à la Caisse de pensions : +Fr. 444'000.- .305 Assurance-accidents : +Fr. 60'000.-
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic, Grégoire Junod (Soc.), Diane Gilliard (AGT), Claude-Alain Voiblet (UDC), Thérèse de Meuron (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT).
<b>Discussion finale</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le budget de la Direction administration générale et finances.
<b>2. <u>SPS</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports.
<b>3. <u>CLP</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à une évidente majorité, <b>accepte</b> le budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.
<b>4. <u>TVX</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts).
<b>Urbanisme</b>	[4300.319] Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur, Stéphane Montangero (Soc.), Florence Germond (Soc.), Adèle Thorens (Les Verts), Olivier Français, directeur, Yves Ferrari (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Florence Germond (Soc.), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Andrea Egli (AGT), Olivier Français, directeur.
<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, par 49 oui contre 30 non et 2 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission des finances.
<b>Discussion finale</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le budget de la Direction des travaux.

<b>5. <u>EJE</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.												
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.												
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.												
<b>6. <u>SSE</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.												
<b>Discussion</b>	Jean-Christophe Bourquin, directeur.												
<b>Service social</b>	[6303.365] Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.												
<b>Vote s/amendement</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission des finances.												
<b>Discussion générale</b>	La discussion n'est pas demandée.												
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.												
<b>7. <u>SI</u></b>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.												
<b>Discussion</b>	La discussion n'est pas demandée.												
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le budget de la Direction des services industriels.												
<b><u>Plan des investissements pour les années 2007 et 2008</u></b>													
	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.												
<b><u>Crédits à voter au-delà de 2008</u></b>													
<b>Discussion</b>	Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.												
<b>Discussion finale</b>	<u>Alain Hubler (AGT)</u> , qui dépose l'amendement suivant :												
<b>Amendement Dépôt</b>	<p><i>Ajout d'une nouvelle conclusion « zéro » :</i></p> <p><i>0. S'agissant du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) de modifier l'article 4 : suppression des classes 26 et 27 ;</i></p> <p><i>1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 comme il suit :</i></p> <table> <tr> <td><i>Charges</i></td> <td><i>Fr.</i></td> <td><i>1'549'541'500.–</i></td> <td><i>[Fr. 1'547'541'500.–]</i></td> </tr> <tr> <td><i>Revenus</i></td> <td></td> <td><i>1'543'468'300.–</i></td> <td><i>(inchangé)</i></td> </tr> <tr> <td><i>Excédent des charges</i></td> <td><i>Fr.</i></td> <td><i>6'073'200.–</i></td> <td><i>[Fr. 4'073'200.–]</i></td> </tr> </table>	<i>Charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>1'549'541'500.–</i>	<i>[Fr. 1'547'541'500.–]</i>	<i>Revenus</i>		<i>1'543'468'300.–</i>	<i>(inchangé)</i>	<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>6'073'200.–</i>	<i>[Fr. 4'073'200.–]</i>
<i>Charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>1'549'541'500.–</i>	<i>[Fr. 1'547'541'500.–]</i>										
<i>Revenus</i>		<i>1'543'468'300.–</i>	<i>(inchangé)</i>										
<i>Excédent des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>6'073'200.–</i>	<i>[Fr. 4'073'200.–]</i>										
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic, qui déclare cet amendement illégal, Claude Bonnard (Les Verts), Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic. <u>Le président</u> déclare que le budget de la Direction administration générale et finances a été voté au terme d'une discussion au cours de laquelle l'amendement a été proposé ; l'autorité de la chose votée fait que l'on ne peut revenir au moment du vote général sur le budget. Cet amendement n'est par conséquent pas pris en considération.												

**Seconde partie de la 8<sup>e</sup> séance du mardi 5 décembre 2006**

---

**Discussion finale,  
suite**

Tristan Gratier (LE), Roger Cosandey (Soc.), Andrea Eggli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, avec un avis contraire et un certain nombre d'abstentions, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 (amendée) à 3 du préavis N<sup>o</sup> 2006/50, **soit, décide** :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 comme il suit :

Charges	Fr. 1'547'401'500.–
Revenus	<u>1'543'468'300.–</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 3'933'200.–</u></b>
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2007 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2007.

**Clôture**

La séance est levée à 23 h 10.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

**Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président**

**Membres absents excusés :** Claire Attinger Doepper, Marlène Bérard, Alain Bron, Sandrine Junod, André Mach, Thi Nguyen, Yvan Salzmann, Elena Torriani, Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés :** Sylvie Favre Truffer, Filip Uffer.

Membres présents	89
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 h 00, en la salle du Conseil.

**Question  
Dépôt**

de M. Marc Dunant (Soc.) : « Télé-réseau : quels partenaires pour quels abonnés ? ».

**Projet de règlement  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) : « Pour des meilleurs salaires à embauche en Ville de Lausanne ! ».

**Rapport s/préavis  
N° 2006/47**

**Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE  
pour l'exercice 2007**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 900'000.– pour couvrir les frais de mise à jour et d'extension du réseau communal lausannois de télécommunications RECOLTE ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sur les comptes N<sup>os</sup> 1500.0.390.2 et 1500.0.331.0.

Rapport s/préavis  
N° 2006/49

**Autorisations d'achats pour l'exercice 2007**

**Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)**

Amendements de la  
Commission

*Conclusion N° 3 (nouvelle) : de mandater la Municipalité pour que, dans l'établissement du budget 2008, soient imposés des achats de véhicules respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles, sauf justificatifs complets adressés à la Commission des finances ;*

*Conclusion N° 4 (nouvelle) : de mandater la Municipalité pour qu'elle accélère la centralisation des achats afin de garantir l'utilisation de mêmes standards et de générer des économies d'échelles.*

*Vœu : La Commission souhaite cependant que, dans toute la mesure du possible, les conclusions 3 et 4 soient déjà appliquées en 2007.*

Discussion générale

Alain Hubler (AGT), Olivier Français, directeur des Travaux.

Discussion

Les points ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**A. Acquisitions de véhicules, machines et matériel**

La discussion n'est pas demandée.

**B. Achats de matériels et logiciels informatiques**

La discussion n'est pas demandée.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis.

Vote  
s/amendements

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** successivement les conclusions N<sup>os</sup> 3 et 4 proposées par la Commission, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2007, un crédit de Fr. 7'521'900.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir ;
3. de mandater la Municipalité pour que, dans l'établissement du budget 2008, soient imposés des achats de véhicules respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles, sauf justificatifs complets adressés à la Commission des finances ;
4. de mandater la Municipalité pour qu'elle accélère la centralisation des achats afin de garantir l'utilisation de mêmes standards et de générer des économies d'échelles.

*Vœu : La Commission souhaite cependant que, dans toute la mesure du possible, les conclusions 3 et 4 soient déjà appliquées en 2007.*



Rapport s/préavis  
N° 2006/59

**Crédits supplémentaires pour 2006**  
(2<sup>e</sup> série)

*Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)*

**A. Budget de fonctionnement**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

**B. Autorisations d'achats**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

**C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2006, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>6'272'300.-</u>	<u>1'052'400.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	<u>337'200.-</u>	<u>19'100.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	<u>92'000.-</u>	<u>0.-</u>

Rapport sur la  
gestion en 2005

**Gestion municipale en 2005**

**Réponses aux 21 observations de la Commission de gestion**

*Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)*  
*Président de la Commission permanente de gestion*

Déterminations de  
la Commission

La Commission de gestion refuse la réponse à l'observation N° 17 par 11 voix contre 2 et 0 abstention.

Discussion générale

La discussion n'est pas demandée.

<b>Discussion</b>	Les réponses ne suscitant aucune discussion sont réputées adoptées.
<b>N° 4</b>	Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 4.
<b>N° 13</b>	Olivier Français, directeur des Travaux, Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec un grand nombre d'abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 13.
<b>N° 16</b>	Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 16.
<b>N° 17</b>	Andrea Egli (AGT), Roland Ostermann (Les Verts), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Raphaël Abbet (UDC), Jacques-Etienne Rastorfer, rapporteur, Oscar Tosato, directeur.
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>refuse</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 17.
<b>Discussion s/ Art. 100, al. 2 RCCL</b>	Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, Daniel Brélaz, syndic, Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.
<b>N° 19</b>	Alain Hubler (AGT), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à l'observation N° 19.
<b>Discussion finale</b>	Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Andrea Egli (AGT), Daniel Brélaz, syndic.  Ainsi, le Conseil <b>décide</b> :  d'approuver la gestion de la Municipalité en 2005, le rapport de la Commission de gestion et les réponses municipales à 20 (vingt) des observations présentées par la Commission de gestion pour l'exercice 2005, et de refuser la réponse à l'observation N° 17.

Rapport s/préavis  
N° 2006/54

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier,  
des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages**

**Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics**

**Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau  
et échanges périodiques des compteurs d'eau**

**Crédits-cadres annuels 2007**

**Rapporteur : M. Stéphane Montangero (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 6 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'600'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du Service des routes et de la mobilité ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées au Service des routes et de la mobilité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 7'650'000.– pour couvrir, en 2007, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics à raison de Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement, ainsi qu'à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau à raison de Fr. 5'300'000.– pour eauservice ;
5. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatifs calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du Service d'assainissement, et sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget de eauservice ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 4 les subventions qui pourraient être accordées à eauservice par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Rapport s/préavis  
N° 2006/58

**Remplacements et extensions ordinaires des réseaux  
des Services industriels**

**Crédits-cadres annuels 2007**

**Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 18'300'000.– pour couvrir, durant l'exercice 2007, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des services, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :
 

Réseaux du Service du gaz et du chauffage à distance .....	14'500'000.–
Réseaux du Service de l'électricité .....	1'900'000.–
Réseau du Service multimédia .....	<u>1'900'000.–</u>
<b>Total</b> .....	<b><u>18'300'000.–</u></b>
  
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

**Rapport s/préavis  
N° 2006/63**

**Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades  
Crédit-cadre annuel 2007**

**Rapporteur : M. Tristan Gratier (LE)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N<sup>os</sup> 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.– pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2007 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

**Rapport s/r.-préavis  
N° 2006/34**

**Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat**

**Rapporteur : M. Roland Philippoz (Soc.)**

**3.1.1 Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli**

**Discussion**

Andrea Eggli (AGT), Pierre Dallèves (LE), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli.

**3.1.2 Motion de M. Gianni John Schneider**

**Discussion**

Gianni John Schneider (Soc.).

<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gianni John Schneider.  <b>3.1.3 <u>Motion de M. Alain Hubler</u></b>
<b>Discussion</b>	Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler.  <b>3.1.4 <u>Postulat de M. Jacques Pernet</u></b>
<b>Discussion</b>	Jacques Pernet (LE).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet.  <b>3.2.1 <u>Motions de M. Jean-Christophe Bourquin et de M. Jacques Pernet</u></b>
<b>Discussion</b>	Jacques Pernet (LE), Roland Ostermann (Les Verts), Andrea Eggli (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Jacques Pernet (LE).
<b>Vote</b>	Le Conseil au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité aux motions de M. Jean-Christophe Bourquin et de M. Jacques Pernet.  <b>3.3.1 <u>Motion de M. Marc Vuilleumier</u></b>
<b>Discussion</b>	Andrea Eggli (AGT), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> les conclusions I et II, puis la conclusion III du rapport-préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :  I. d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de : <ol style="list-style-type: none"><li>1. M<sup>me</sup> Andrea Eggli intitulée « Lausanne 'hors zone' de l'Accord général sur le commerce des services » ;</li><li>2. M. Gianni John Schneider intitulée « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville » ;</li><li>3. M. Alain Hubler intitulée « Distributeurs tl : touchez pas au grisbi » ;</li><li>4. M. Jean-Christophe Bourquin intitulée « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois » et de M. Jacques Pernet intitulée « Des panneaux informatisés pour... informer ! » ;</li><li>5. M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au teleréseau pour les contribuables modestes.</li></ol>

./.

- II. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet demandant une information régulière au Conseil sur la structure socio-économique de la population lausannoise ;
- III. d'accorder un crédit spécial de Fr. 80'000.– sur la rubrique 1700.318, « Autres prestations de tiers », du budget 2007 d'Administration générale et finances, Service de l'information, afin de couvrir les frais inhérents au concours graphique prévu dans le cadre de la réponse à la motion de M. Gianni John Schneider.

Vœu : I. 5. Motion de M. Marc Vuilleumier pour le maintien de la gratuité de l'accès au télésexeau pour les contribuables modestes :

*La commission charge la Municipalité d'informer de leur droit à la gratuité du télésexeau l'ensemble des bénéficiaires potentiels de la mesure.*

**Interpellation  
Développement**

M. Gilles Meystre (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « La Riponne, une exception qui confirme la règle ? ».

**Réponse municipale**

M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Discussion**

Françoise Longchamp (LE), Diane Gilliard (AGT), Claude-Alain Voiblet (UDC), Marc-Olivier Buffat (LE), Sylvie Freymond (Les Verts), Solange Peters (Soc.), Yves Ferrari (Les Verts), Françoise Longchamp (LE), Solange Peters (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Gilles Meystre (LE), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution  
Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour éviter les rassemblements de personnes toxicodépendantes sur la place de la Riponne, tant que la Terrasse sera opérationnelle.*

**Vote**

Le Conseil, au vote, **refuse** la résolution de M. Gilles Meystre (LE).

**Rapport s/préavis  
N° 2006/31**

**Plan partiel d'affectation  
concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe,  
l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes  
Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984  
Rapporteur : M. Tristan Gratier (LE)**

**Discussion générale**

La discussion n'est pas demandée.

**5. Règlement**

**Discussion**

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

**Art. 4**

Myriam Tétaz (AGT).

<b>Vote</b>	Le Conseil au vote, <b>accepte</b> l'article 4.
<b>Vote s/règlement</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le règlement.
<b>Discussion finale</b>	La discussion n'est pas demandée.
<b>Vote s/conclusions</b> <b>Discussion</b>	<u>Pierre Santschi (Les Verts)</u> demande de voter séparément la conclusion N° 3.
	Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> les conclusions N <sup>os</sup> 1, 2, 4, 5, 6 et 7.
	Le Conseil, avec quelques avis contraires et un grand nombre d'abstentions, <b>accepte</b> la conclusion N° 3, <b><u>soit, décide</u></b> :
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes ; addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984 ;</li> <li>2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;</li> <li>3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux trois oppositions (dont une tardive) déposées pendant l'enquête publique ;</li> <li>4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;</li> <li>5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;</li> <li>6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;</li> <li>7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.</li> </ol>
	<i>Vœu</i> : La commission émet le vœu « <i>que le futur bâtiment, en façade arrière de l'hôtel existant, soit construit de manière à s'inscrire dans les objectifs généraux, soutenus par le développement durable</i> ».
<b>Postulat</b>	de M. Alain Bron (Soc.) pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues.
<b>Auteur</b>	[Représenté par M. Stéphane Montangero (Soc.)] La parole n'est pas demandée.

<b>Municipalité</b>	La parole n'est pas demandée.
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) pour le maintien de la ligne 3 en 2008.
<b>Auteur</b>	Diane Gilliard (AGT).
<b>Municipalité</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Discussion préalable</b>	Diane Gilliard (AGT).
<b>Renvoi</b>	Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil <b>décide</b> :  de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Postulat</b>	de M. Ulrich Doepper (Les Verts) pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé.
<b>Auteur</b>	Ulrich Doepper (Les Verts).
<b>Discussion préalable</b>	Jacques Pernet (LE) demande le <u>renvoi en commission</u> .
<b>Renvoi</b>	La demande de M. Jacques Pernet (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
<b>Discussion</b>	Ulrich Doepper (Les Verts).  _____
<b>Postulat</b>	de M. Charles-Denis Perrin (LE) pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie.
<b>Auteur</b>	<u>Charles-Denis Perrin (LE) demande le renvoi en commission.</u>
<b>Renvoi</b>	La demande de M. Charles-Denis Perrin (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.  _____
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 22 h 25.  _____



Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

---